



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

21 mars 2013

Conseil municipal du 21 mars 2013 - Ordre du jour

1	Éducation - jeunesse : mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
2	Éducation - jeunesse : écoles privées - forfait communal 2013
3	Éducation - jeunesse : convention de partenariat PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) avec l'ADPEP29 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Finistère)
4	Éducation - jeunesse : attribution d'une subvention exceptionnelle pour le trophée des lycées
5	Moyens généraux - finances : attribution de subventions aux associations
6	Sport et nautisme : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Handisport Cornouaille Quimper
7	Urbanisme - foncier : acquisition parcelle non bâtie - avenue du Cabellou
8	Urbanisme - foncier : vente à l'Opac de Quimper Cornouaille - école du Lin (école maternelle et bâtiments annexes)
9	Urbanisme - foncier : domaine public maritime - renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire - plongeur des Sables-blancs
10	Urbanisme - foncier : dispositif DUFLOT d'investissement locatif intermédiaire - Demande d'agrément
11	Culture : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Kanerien ar Mor pour un concert humanitaire
12	Culture : licence de spectacles
13	Culture : acquisition du tableau signé Adrien Ravallec - 1942
14	Culture : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association l'oeuvre des Filets-bleus
15	Culture : convention avec l'association Antopya pour le festival « Deizéquilibre »
16	Culture : maison de quartier de Lanriec - Tarification
17	Culture - Bibliothèque : rémunération des auteurs
18	Action sociale : renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité »
19	Action sociale : renouvellement de la convention avec la fondation MASSE-TREVIDY - participation financière de la ville au fonctionnement des places d'accueil du foyer de jeunes travailleurs
20	Archives-patrimoine : numérisation des registres de délibérations - demande de subvention
21	Archives-patrimoine : restauration de registres anciens - demande de subvention
22	Archives-patrimoine : dénomination de voies- impasse de Porzambar
23	Archives-patrimoine : dénomination de voies - rue Jean de La Fontaine
24	Ressources humaines : modification du tableau des emplois
25	Ressources humaines : retrait d'adhésion du Centre Départemental de Gestion
26	Ressources humaines : recrutement d'emploi(s) d'avenir et mise en place d'une indemnité de tutorat
27	Ressources humaines : mutualisation des systèmes d'information, validation du principe de création d'un service commun
28	Ressources humaines : convention de mise à disposition à la CCA de Cyril Deléglise
29	Moyens généraux finances : fiscalité directe locale fixation des taux d'imposition 2013
30	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°2 - budget principal
31	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe de l'eau
32	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe de l'assainissement
33	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe des restaurants municipaux
34	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du bac du passage
35	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du port de plaisance
36	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du centre des arts et de la culture
37	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
38	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
39	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 21 mars 2013

S'il vous plaît, vous voulez bien prendre place ?

Bien Mesdames et Messieurs, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

Ce soir le secrétaire de séance sera M Christian Colimard, ici présent.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 15 mars 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse.

En date du vendredi 8 février 2013 je vous ai fait parvenir le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 décembre 2012.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Non ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? Attention aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(le procès-verbal est adopté par 29 voix pour et 2 abstentions, Mme Donniou et M Lahuec).

En date du lundi 18 février 2013 je vous ai fait parvenir le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 janvier 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(le procès-verbal verbal est adopté par 31 voix pour)

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 avril 2013, à moins qu'il y ait très peu de délibérations à présenter, cela a été le cas d'ailleurs pour le conseil municipal de février. Il avait été programmé le 21 février je crois, ce qui veut dire, si on tient compte de l'envoi des pièces, à peine 3 semaines après celui de janvier. Nous avons à peine 10 délibérations à présenter, c'est pour cela que nous avons différé et reporté à ce soir ce conseil municipal. Il paraît assez copieux, certes, mais il devrait quand même se dérouler dans des temps tout à fait corrects.

Vous trouverez également sur votre table 2 avis des domaines concernant la cession de l'école du Lin qui fait l'objet d'une délibération et également concernant les consorts Le Bihan où il s'agit d'une bande de terrain sur le Cabellou. Ce sont 2 justificatifs.

À l'ordre du jour ce soir, nous avons 39 délibérations variées. Nous allons parler de la réforme des rythmes scolaires ainsi que le forfait communal. Nous avons ensuite un ensemble de délibérations concernant la

culture, les archives. Comme à chaque conseil municipal, nous avons des DBM ainsi que des remises gracieuses. En urbanisme, nous avons quelques délibérations sur la loi DUFLOT entre autres, ainsi que sur des cessions de biens. Ce sont des cessions concernant le foncier.

Nous allons démarrer ce conseil municipal. Il est assez copieux, je vous demanderai d'être le plus concis possible dans la mesure du possible.

Je vais tout d'abord laisser la parole à Éric Malléjacq, concernant le 1^{er} dossier sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, merci M Malléjacq. Il est évident que c'est un sujet qui suscite depuis quelques temps beaucoup d'émoi dans certaines familles, chez les enseignants. Il faut s'adapter à cette loi et au décret qui en résulte. Mais il est nécessaire de mesurer aujourd'hui les contraintes. Il faut estimer, en valeur de ressources humaines et en valeur de financement. C'est un sujet important qui mérite une organisation et une coordination dans les services, et il y a des moyens à mettre en œuvre. Sur ce sujet, il est permis d'en débattre ce soir et je vous laisse le soin de faire des remarques et de susciter vos observations.

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. L'enjeu de cette mise en œuvre à lui seul suffit à mesurer son importance. Il est essentiel. C'est un des maillons prévus pour améliorer la réussite scolaire de nos élèves. Tout le monde y est attaché, donc nous n'aurons pas de polémique stérile sur le sujet. À ce titre-là, nous sommes d'accord avec votre décision de reporter à 2014 la mise en place de cette nouvelle façon de voir la semaine scolaire. De toute façon, il faut en faire une réussite, nous n'avons pas le choix. Et pour en faire une réussite il faut prendre du temps. On ne peut pas comme ça, bouleverser quelque chose qui existe depuis longtemps sans faire de dégâts. Donc il est prudent effectivement, d'attendre.

Je voudrais quand même rappeler les enjeux de ce changement du rythme scolaire. Il faut savoir quand même, et ce serait important de communiquer et vous le ferez sûrement, je vous fais confiance, aux parents même si cela a déjà été vu, mais tout le monde ne l'a pas vu. Il faut savoir que l'enfant français a une particularité, surtout en primaire, c'est d'avoir le plus faible nombre de jours d'école au cours de l'année, c'est d'avoir le jour de classe le plus long, en heures, et c'est aussi d'avoir la semaine d'école la plus courte. Tout cela pour un résultat qui est quand même assez significatif. M Malléjacq est sûrement au courant de cela. Au classement européen, au niveau des résultats scolaires en ce qui concerne les primaires, on a cessé de perdre des rangs. On se situe à peu près à la 29^{ème} place sur les 45 nations européennes répertoriées. On peut mieux faire comme diraient les instituteurs ou les professeurs des écoles, comme on les appelle maintenant. On s'aperçoit que cette concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. D'ailleurs, tous les spécialistes en biologie ou en rythme scolaire s'accordent à dire que ce n'est pas cohérent. Il faut la mettre en place. Le choix du mercredi, par contre, j'aimerais savoir votre choix en ce qui concerne la demi-journée qui va être préférée. Est-ce que ce sera le samedi matin ou le mercredi matin ? En sachant que le mercredi matin est conseillé par pratiquement tout le monde, pour éviter le break qui est préjudiciable en milieu de semaine. Ce n'est pas souhaitable au niveau des apprentissages. Je pense aussi que vous allez choisir une matinée parce que nous savons très bien que les matinées sont très propices à l'attention au niveau des élèves, ce qui est plus propice à l'apprentissage encore. J'avais quand même quelques questions. Je vais aller vite parce que je sais qu'il faut être concis. Je vais donc essayer d'aller vite. Avez-vous déjà bâti par exemple, le projet éducatif territorial ? Je pense que ce doit être en cours, vous me répondrez. Est-ce que c'est en harmonie avec le projet des écoles ? Là je pense que ça va poser quelques soucis parce que ça va être difficile de composer avec le projet d'école de chaque école. Vous me direz peut-être comment vous allez procéder. Y aura-t-il assez de personnel qualifié ? C'est vrai que ça demandera quand même du personnel qualifié. Y aura-t-il les mêmes activités sur toutes les écoles ? Qu'en est-il de la dotation ? Est-ce que vous avez une idée de la dotation dont nous bénéficierons pour mettre en place ces rythmes ? Quel sera l'impact sur l'associatif ? Qui et quand pourra-t-on modifier, si jamais, et cela personne ne le souhaite, ça venait à ne pas très bien fonctionner ? Je vous remercie.

M le Maire :

M Colimard.

M Colimard :

Vaste, très vaste question que celle de la place de l'école dans ses fondements laïques et républicains et de service public de haut niveau. Très vaste question que la place de l'école, soulevée par cette présentation. Tout le monde sait que l'école est un sujet récurrent au fil des mandatures. Ce qui illustre bien que c'est très déterminant sur bien des plans. Chacun, chacune a son vécu là-dessus, sans pour autant, j'imagine prétendre cerner toute la complexité de l'enjeu, tant il a à voir cet enjeu, avec les conditions sociales et les objectifs sociaux différemment appréciés selon la finalité que l'on assigne à

l'école, à savoir, émancipation, ou stricte fonctionnalité économique, pour faire court. D'où, puisque nous sommes dans la phase débat, mon questionnement. La fracture éducative trop souvent réelle des enfants des familles en difficulté sociale, est-elle au cœur du dispositif ? Pour la connaissance que j'ai de cette dimension, cela ne me semble pas être réellement le pilier de l'opération, ou alors, on aurait revu la copie des règles et des critères d'attribution des postes. Et Lanriec serait regardé autrement, ailleurs aussi et au delà. Il n'est pas satisfaisant que l'élève, individuellement, ou globalement, soit encore considéré comme variable d'ajustement d'une raison d'être du système éducatif. C'est à partir de cette considération que je veux dire que le décret m'apparaît comme une équation aussi ardue à résoudre qu'un devoir d'algèbre ou de géométrie descriptive. Surtout quand ça fait bien longtemps qu'on ne s'y est pas frotté. Équation ardue avec un enchevêtrement complexe à décrypter malgré des appellations gonflantes, par exemple, et cela a déjà été évoqué, autour du projet éducatif territorial, dont le seul énoncé peut donner le sentiment que la refondation en question, fait que le sommet de la république, s'exonère à bon compte, tant en matière de sens que de prise en charge financière de ses responsabilités quant aux difficiles réponses à apporter en terme de choix de la réussite pour tous. Une réussite pour tous sur des critères d'émancipation des dogmes essentiellement utilitaristes dominants, je le reprécise. En tous les cas on en est à un stade, il me semble, où c'est un peu comme si la collectivité commune deviendrait sous-traitante, selon ses moyens et à sa guise, donc, dans l'inégalité. Sous-traitante de cette mission d'éducation qui doit être dans le giron régalien. À partir de là, la concertation évoquée, concertation, pour le moins avec une communauté éducative impliquée, cette concertation ne peut s'autoriser à du bricolage ou au seul effet d'annonce, ou à de la gesticulation. Sinon, le risque est grand, que sous de multiples prétextes, on fasse dans le service minimum pour les activités périscolaires, facultatives, dit le décret. Gratuites ? Payantes ? Mystère ! Avec quelles articulations entre les intervenants enseignants, et animateurs qualifiés, qui à Concarneau devraient être au moins, je dis ça comme ça, une trentaine ? Bref, il faut que, parce que cela se mérite, quelque chose de bien élaboré, pour se prononcer, ce qui n'apparaît pas réaliste pour 2013. Et donc moi aussi, j'opte pour ce report à 2014.

M le Maire :

Très bien, merci M Colimard. Il y a d'autres interventions ? Oui, M Calvarin.

M Calvarin :

Je vais être un peu plus terre à terre. J'étais au conseil d'école en début de semaine au Rouz. Si le vœu de cette réforme est d'améliorer les conditions scolaires pour les jeunes et donc les conditions de réussite, les moyens ne sont pas forcément les bons. C'est ce que d'ailleurs, l'ensemble des instituteurs avait aussi craint. Sur Concarneau on avait la chance d'avoir des activités périphériques déjà intégrées à leur temps de formation. Que ce soit la voile, que ce soit le sport maintenant avec des éducateurs sportifs qui vont dans les écoles ou que ce soit des animations culturelles. Pour ce qui est de la voile, nous avons commencé à faire le bilan. Il nous manquera, pour pouvoir rendre l'accès à la voile à tous les jeunes de CM2, 4 demi-journées par semaine maintenant pour pouvoir planifier les séances de voile. Dans la mesure où on ne pourra faire avec cette réforme, des séances de voile de 2 heures. Ce n'est pas possible pour les élèves, entre la préparation du matériel et la mise sur l'eau, l'encadrement sur l'eau et le retour etc... En 3 heures, c'est déjà assez juste. Et le fait de passer avec une pause soit méridienne, ou soit en fin de journée, ça ramène la séance à 2 heures, à moins de demander aux instituteurs d'être là l'heure supplémentaire, mais en dehors de leurs heures de cours. Il ne faut pas oublier que leurs horaires eux sont déjà rapatriés soit sur le mercredi matin pour ces heures qui sont enlevées, soit sur le samedi matin. Toutes les collectivités qui comme celles qui se trouvent en bord du littoral ou à la montagne, et qui ont des formations, que ce soit à la neige ou à des activités nautiques, se retrouvent dans le même état que Concarneau, à savoir que l'on perd la moitié de nos temps disponibles justement pour ces activités extrascolaires. La remarque même d'un des instituteurs, de l'école du Rouz l'autre jour, c'était de dire, pourquoi on a pas plutôt encouragé, et peut-être accompagné ces temps extrascolaires qui existaient déjà dans beaucoup de collectivités ? Plutôt que de les remettre à plat, c'est-à-dire les retirer, là inévitablement on va le retirer de ces créneaux pour les concentrer sur 3 heures où on ne pourra pas, de tout façon, assurer à tous les scolaires les mêmes occupations. Ça, c'est déjà une des grosses difficultés. Une autre difficulté, c'est bien sûr le budget. Cette année, il y a un accompagnement, je crois que les Maires de France ont fait à peu près l'estimation entre 600 et 700 millions d'euros, et un accompagnement de l'État de 250 millions d'euros. Il manque les deux tiers du budget pour cette année, et pour l'année prochaine, on sait que l'accompagnement ne se fera qu'au compte goutte pour les collectivités excentrées ou autres. C'est une autre grosse difficulté qui va se poser à toutes les collectivités alors que l'on a diminué les DGF et qu'on nous a annoncé 5,5 milliards d'économie sur la DGF sur 5 ans. C'est vrai que de demander aux collectivités de prendre en charge des dépenses supplémentaires et de réduire en même temps les dotations de fonctionnement, c'est une équation qui va être encore difficile pour l'équilibre des budgets de toutes les communes. Ce n'est pas le propre de Concarneau, c'est réellement un problème de communes. Enfin, il reste le problème du personnel. C'est vrai que certaines grandes villes sont parties sur

cette réforme. Pourquoi ? Parce qu'elles ont dans leur périmètre de l'enseignement supérieur, avec qui elles vont pouvoir composer, justement pour pouvoir dégager des jeunes étudiants, les former et pouvoir se servir de ce vivier, pour pouvoir encadrer ces activités. Par contre, toutes les collectivités comme les nôtres qui sont un peu excentrées ou encore les petites communes, sont dans une situation bien pire, où on arrivera à recruter des personnes $\frac{3}{4}$ d'heure par jour, 3 jours de rang, avec des contrats qui seront d'une nature difficile à définir, avec des périmètres difficiles à définir, on va pouvoir former, bien sûr quelques personnes au sein des services, mais nous n'aurons pas justement tous ces viviers qu'ont ces pôles universitaires. Ces 3 gros points déjà, ont fait que nous sommes dans des difficultés. Mais c'est vrai qu'on aurait peut-être pu penser différemment, c'est-à-dire que ce vœu de rajouter d'autres activités périphériques sont tout à fait souhaitables, mais plutôt que de les concentrer, systématiquement à toutes les classes sur les mêmes créneaux et remettre en cause ce qui était fait dans les écoles, on aurait peut-être pu regarder ce qui existait sur certaines villes, et essayer de les accompagner, tout en permettant aussi d'avoir ces activités périphériques. Je pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'elles sont aussi importantes que la formation au français, au calcul etc... Ce sont tous ces points-là qui font qu'effectivement beaucoup de communes ne sont pas prêtes, et Concarneau non plus, bien sûr.

M le Maire :

Très bien, merci M Calvarin. M Malléjacq.

M Malléjacq :

Je suis très content de voir que déjà nous sommes tous d'accord pour avancer vers cette réforme qui nous est imposée pour une mise en œuvre en 2014. Nous voyons bien que sur ce sujet-là il y a une volonté de dialogue plus qu'un débat. Finalement, nous sommes tous conscients qu'il y a des difficultés, comme l'expliquait, M Calvarin, d'autres difficultés comme M Colimard mettait en évidence. Et nous sommes tous d'accord aussi pour dire que c'est une réforme qui n'est qu'une pierre qui permettra d'améliorer la performance scolaire, si c'était le seul moyen pour améliorer la performance scolaire, ça se saurait depuis longtemps. Ça fait belle lurette que nous aurions une mise en place de ces rythmes. C'est vraiment quelque chose d'important, et ce dialogue que nous avons ce soir à ce sujet, c'est aussi un dialogue que nous voulons mettre en place au niveau de la ville et que nous avons déjà commencé à mettre en place. Nous avons mené une concertation. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler d'ailleurs que depuis le début de l'année, nous avons réuni différentes personnes, à la fois des parents, des enseignants, des conseillers pédagogiques, inspecteurs d'académie, des personnes de la DCCS, etc... C'était des réunions importantes où il y avait plus de 50 personnes. Toutes ces personnes ont apporté leur pierre à l'édifice. Elles ont apporté leur contribution pour commencer à bâtir ensemble cette mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Lors de la 1^{ère} réunion, pour répondre à M Carduner, tout à l'heure, concernant le choix du mercredi ou du samedi, c'était l'une des questions que nous avons posée aux différents intervenants, parents, enseignants etc... Ils se sont prononcés de manière large en faveur de la mise en place du mercredi pour cette demi-journée travaillée. La 2^{ème} partie de la question était l'organisation que l'on voulait mettre en place, en tout cas qu'il était pertinent de mettre en place pour ce mercredi matin, en tenant compte des besoins des familles. Bien évidemment, nous sommes tout à fait conscients qu'une application des rythmes scolaires a un impact important sur le rythme familial. Et au delà du problème purement scolaire, nous avons également un problème d'organisation pratique de la journée. Partant de là, il était intéressant pour nous de savoir de quels services périscolaires les parents pourraient avoir besoin. À partir de là, on a proposé une organisation qui semble être la plus cohérente pour l'ensemble des participants qui étaient là. À savoir la mise en place d'une garderie le matin, une garderie ensuite le midi, et ensuite un service de restauration à Foch pour ceux qui vont à l'ALSH. C'est un consensus qui s'est dégagé lors de cette réunion. La deuxième réunion, qui elle aussi a été intéressante, est une réunion qui avait pour but de définir le positionnement de ces nouvelles activités pédagogiques complémentaires ou temps d'accompagnement périscolaire, sur la journée scolaire. Là nous sommes en cours d'élaboration de ces différents schémas. Voyez-vous, nous avons une concertation qui se met en place avec des gens qui sont très impliqués. Nous avons vraiment des dialogues qui sont intéressants, qui sont riches, qui sont argumentés. La démarche que nous voulons mettre en place, c'est justement de continuer ce dialogue, cette concertation, pour en arriver à l'élaboration du projet éducatif territorial. Nous avons tous bien compris que pour que cette réforme ait un sens, il faut que nous arrivions à mettre des activités qui soient pertinentes et intéressantes pour nos enfants, et qu'elles soient aussi en lien avec les différents projets. Vous parliez tout à l'heure des projets d'école. Il est vrai que l'harmonisation entre le projet d'école et le projet éducatif territorial posera certainement soucis. Mais il n'y a que par le dialogue que nous arriverons à trouver quelque chose d'intéressant. Cette phase de constitution et d'élaboration du projet éducatif territorial est en cours. Avant même que cette réforme ne soit annoncée au niveau du service, nous avons commencé une mise en place d'une démarche pour une mise en place d'un projet éducatif local. Ce sont des démarches qui se croisent un petit peu. Tout cela va avancer tranquillement pour arriver justement à une élaboration convenable d'activités. Le but étant de pouvoir mettre autour de la table, bien

évidemment les parents, les associations, c'est très important de les faire participer. Elles aussi vont être impactées par cette réforme des rythmes scolaires. Nous arriverons donc progressivement à élaborer un schéma qui soit intéressant pour tous.

D'autre part, vous évoquiez le problème de la qualification des personnels qui vont être mis devant les enfants de part la mise en route de cette réforme. Nous sommes parfaitement conscients que pour avoir autant de personnels nouveaux pour encadrer ces différentes activités, nous aurons un problème. Nous aurons un problème, déjà pour les trouver, comme l'expliquait Xavier Calvarin, tout à l'heure. Nous sommes dans une ville qui n'a pas forcément un potentiel de personnes pouvant être facilement mobilisées sur des temps tels que ceux-là. Se posera ensuite le problème de leur formation. Bien évidemment, il est tout à fait logique que ce soient des personnes qui puissent apporter quelque chose à nos enfants, donc avec une certaine qualification, c'est le 2^{ème} problème. Le 3^{ème} problème, c'est la coordination. Nous avons sur nos écoles publiques, 9 sites différents. Il sera aussi important qu'au niveau du service éducation, on puisse coordonner leurs activités. Il y aura ensuite une coordination nécessaire avec le milieu associatif. Il va très certainement être mis à contribution. Le tout avec des dotations, nous pourrions en parler tout à l'heure, il y a le fond d'amorçage pour les villes qui partiraient en 2013, mais ensuite il n'y a rien. Il n'y a malheureusement aucune dotation de l'État, ni aucune compensation au niveau de l'État. C'est un problème supplémentaire, avec lequel il va falloir bien évidemment composer. La volonté étant justement de mettre en place des activités qui soient intéressantes afin que les enfants y participent. M Colimard tout à l'heure, faisait remarquer que ces temps d'activité périscolaire sont facultatifs. Et si par définition, ces temps d'activité périscolaire ne sont pas intéressants, il y aura peu d'inscriptions. Et malgré tout, la ville sera tenue de les organiser, à charge à nous de les rendre intéressants. Comme nous pouvons le voir, il y a beaucoup de travail, comme vous le souligniez tout à l'heure, il était urgent d'attendre, pas attendre en ne faisant rien mais attendre justement, en avançant dans cette démarche. J'aurai quand même un petit regret, c'est que nous ayons perdu beaucoup de mois à attendre ne serait-ce qu'un décret ou un guide qui aurait pu, à mon avis sortir un peu plus tôt, on aurait gagné un peu de temps. Je ne peux aussi que regretter que l'on ait pas une certaine garantie de pérennité de financement. Ce sont deux regrets malheureusement, il n'empêche que je reste moi convaincu que cette réforme peut apporter quelque chose pour nos enfants. Et partant de là, nous ferons le nécessaire pour aller dans ce sens.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

En fait, je voulais simplement poser quelques questions. Il y a des choses que je n'ai pas très bien comprises. Comme nous sommes dans un débat sans vote, c'est le moment. M Calvarin disait, nous n'aurons pas le temps le mercredi matin de faire des activités. Mais pourquoi est-ce que ces activités seraient forcément concentrées... c'est un étalement de la journée, en fait s'il y a des activités voile le mardi, elles peuvent rester le mardi. Je ne vois pas pourquoi il faudrait tout d'un coup les déplacer sur le mercredi matin. Vous vouliez dire que c'est parce qu'elles avaient lieu l'après-midi ?

M Carduner :

La journée diminue de $\frac{3}{4}$ d'heure. C'est le temps scolaire, après c'est le temps périscolaire qui prend en charge.

M le Maire :

Tout à fait.

Mme Dieterlé :

Oui, mais ces activités de voile, elles étaient sur le temps scolaire. Le temps scolaire il dure plus que 2 heures dans une journée.

M Calvarin :

2 heures $\frac{1}{4}$ l'après-midi.

Mme Dieterlé :

On ne peut pas faire de la voile le matin ?

M Calvarin :

Si, mais on en faisait le matin et l'après-midi.

Mme Dieterlé :

Ok, d'accord. C'est pour cela, je n'avais pas très bien compris.

D'autre part, il y a une partie apparemment des activités qui sont quand même assurées par les enseignants eux-mêmes sur les temps scolaires. Cela veut dire qu'on ne recrute pas systématiquement des animateurs extérieurs pour ces activités qui ne sont pas franchement de l'enseignement.

D'autre part, c'est vrai que je suis un peu dubitative. Je ne comprends pas très bien ce que c'est qu'un projet éducatif territorial. Autant on peut comprendre que l'Éducation Nationale utilise à l'intérieur de chaque école les ressources du lieu. C'est-à-dire effectivement, en montagne, on fait du ski, au bord de la mer on fait ceci. Il y a une troupe de théâtre, on fait du théâtre. S'il y a un orchestre, on fait de la musique, etc... On comprend bien qu'on utilise les ressources du lieu et aussi les ressources de l'instituteur lui-même et les capacités qu'ils ont à ouvrir l'école sur des domaines dans lesquels ils ont des compétences. Je suis assez septique, ou alors, je m'inquiète peut-être de ce que c'est qu'un projet éducatif territorial, d'autant qu'il est dit dans le texte que toutes les écoles devront aussi y référer. Vous avez souligné tout à l'heure le hiatus qu'il pouvait y avoir entre un projet d'école et un projet éducatif territorial. Ce que je veux dire, c'est que du coup cela va créer des disparités assez importantes entre les territoires qui nuiront à l'unité. Mon collègue a parlé tout à l'heure d'unité républicaine, de la qualité de l'enseignement, ou de la qualité ou de la forme que prend l'enseignement, en même temps surtout sur le territoire, même en tenant compte des spécificités territoriales. Tandis qu'un projet éducatif territorial, c'est quelque chose d'un peu plus développé, de structuré. Cela va faire que sur un territoire l'éducation sera comme ci, et sur un autre territoire cela va être comme ça. Ça m'inquiète. Je n'ai pas la bonne réponse ou je n'ai pas la bonne question. En tout cas, je trouve cela un peu inquiétant.

M le Maire :

Très bien. Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci. Juste 2 ou 3 précisions. Je voudrais rassurer M Calvarin. Il a l'air assez inquiet, quand même sur la pertinence de la mise en place de ces nouveaux rythmes.

M le Maire :

Il y a de quoi.

M Carduner :

L'enjeu, je le rappelle est vraiment énorme, essentiel. Il s'agit de la réussite scolaire. Il s'agit de la réussite de nos élèves. Nous savons très bien que pour l'instant, pour le coup, on n'est pas très compétitif. C'est vrai que je comprends que le changement est peut-être brutal, et pose souci au niveau de l'organisation, mais on trouvera des solutions. La meilleure preuve, c'est que ça existe déjà et que ça fonctionne déjà sur des sites pilotes. Vous n'êtes pas sans le savoir, et c'est d'ailleurs sur le site education.gouv.fr. Vous pouvez aller le consulter. Je vous incite à y aller, si vous n'y êtes pas allés. Vous verrez que ça fonctionne très bien avec des emplois du temps particuliers. Ce sont des fonctionnements qui existent depuis déjà 2 ou 3 ans.

Juste pour répondre à M Colimard qui s'inquiétait, à juste titre d'ailleurs, des enfants en difficulté, il faut savoir que ce nouveau projet prend en compte avec 36 heures déléguées aux enseignants pour les enfants en difficulté. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Je souhaite que cela se mette en place, que nos enfants réussissent et progressent au classement européen. J'en suis persuadé, ce n'est que le premier maillon, mais je suis persuadé que c'est important de le mettre en place.

M le Maire :

Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je ne doute pas qu'il y ait une recherche d'équité et de qualité de l'enseignement dans la démarche qui est en cours. Néanmoins, ce qui m'inquiète, c'est la partie financement du projet. On se rend bien compte, avec la nouvelle vague de décentralisation, les communes ou les inter-communalités vont devoir trouver des financements complémentaires pour arriver à boucler leur budget. Je pense que l'État, aujourd'hui, est en train d'essayer de se départir de ces missions régaliennes, comme le disait mon collègue tout à l'heure. Vigilance, tout de même, parce qu'il ne s'agirait pas d'augmenter les impôts locaux pour financer l'école.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec. C'est vrai que c'est un élément important qui vient d'être signalé. Sachez que je ne vois pas qui dans cette salle pourrait être contre la réussite de nos enfants dans le milieu scolaire. Il est

bien évident que nous sommes tous favorables à ce que nos enfants réussissent, et que l'on mette les moyens pour qu'ils réussissent. C'est vrai que sur le fond, même si la loi est discutable sur le contenu, c'est une loi et le décret est passé. À partir de ce moment-là, on n'y revient pas.

Ensuite, sur la forme, il est bien évident que se posent énormément de problèmes, que ce soit des problèmes financiers ou d'organisation par rapport aux plannings. Il y a une concertation qui est en cours entre les parents d'élèves, les enseignants. On ose croire que quelque part on réussira à mettre en place cette planification de cette réforme. Maintenant, sur le 3^{ème} point qui est le report sur 2014, et bien oui, je pense qu'il faut attendre, dans la mesure où le Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, hier disait qu'il allait mettre en place un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires. Et qu'après ce 31 mars, il installerait ce comité de réforme avec les parents, les collectivités locales, les personnes qualifiées pour suivre ce qui se passe. Lors de cet entretien, entre autre, il a expliqué que cette réforme était difficile. Il ne se l'est pas caché. Il a reconnu que cela posait des problèmes aux professeurs d'organiser ces projets éducatifs de territoire, dans lesquels chacun doit construire en réalité son temps scolaire et son temps de loisir. Il faut voir ce qui est bon là où il y a des interrogations, ce que l'on peut mutualiser comme expérience, ceux qui ont besoin d'aide, les petites communes nous disent beaucoup que c'est quand même compliqué. Elles vont avoir le problème des animateurs. C'est ce qui a été signalé. Tout cela je le reconnais, a-t-il ajouté. C'est une déclaration de Vincent Peillon, hier. Il reconnaît lui-même que cette loi est difficile à appliquer sur son contenu et sur la forme. Je pense que ceux qui vont partir en septembre 2013 et ce comité de suivi vont permettre d'avoir une expertise plus précise, et nous pouvons penser que dans le temps, il y aura des amendements, et certainement des avenants à cette loi et dans son application je pense qu'en septembre 2014, on l'espère, nous serons prêts pour appliquer cette loi de réforme des rythmes scolaires. Voilà en conclusion. Nous pouvons en parler encore bien longtemps sur le contenu. C'est assez compliqué. Nous pouvons très bien être d'accord, ne pas être d'accord, se poser des questions. Mais je pense que dans l'immédiat, il faut attendre septembre 2013 pour voir les premières applications qui vont amener un état des lieux, un diagnostic, sur ce qui se passe. Ensuite, nous avancerons dans l'application d'une manière beaucoup plus concrète. Voilà ce premier point qui me paraissait important dans ce débat. Je pense que nous nous rejoignons tout de même dans l'ensemble. Nous attendons le suivi de ces applications. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Oui, juste une réflexion. C'est bien qu'il y ait un consensus effectivement, entre nous pour reporter la réforme en 2014. Tout le monde est d'accord là-dessus. Par contre, en commission éducation, nous avons demandé, nous, en tant qu'élus de l'opposition, de participer aux réunions de travail et de concertation avec les associations, avec les parents d'élèves jusqu'en 2014. Est-ce que c'est toujours à l'ordre du jour ?

M le Maire :

M Malléjacq.

M Malléjacq :

Disons que pour les réunions de concertation nous avons voulu associer les différentes parties intéressées directement par le monde de l'éducation, à savoir les enseignants, les associations, les conseillers pédagogiques etc... Le but n'était pas évidemment, de faire une tribune politique. Ceci dit, si des personnes veulent s'associer, nous sommes de toute façon complètement disposés à prendre des idées ailleurs, il n'y a aucun problème, mais dans l'esprit de construction dans lequel nous sommes tous maintenant.

M le Maire :

Très bien, entendu M Malléjacq.

Bien, le deuxième point concerne le forfait communal 2013 aux écoles privées, M Malléjacq.

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Malléjacq. Qui veut intervenir sur ce dossier ? Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
En fait, je fais un lien avec ce que nous avons évoqué précédemment, à savoir quelle va être l'incidence de la réforme des rythmes scolaires sur le forfait communal ? Je vois que dans la liste des coûts qui sont pris en compte, nous avons la quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques. Je pense que ce nouveau fonctionnement va avoir une incidence directe sur le forfait communal. Je pense que là, ça va être une façon indirecte de faire payer aux communes la mise en place de la nouvelle réforme.

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec. M Colimard, vous voulez intervenir ?

M Colimard :
Oui, parce que là ça m'étonnerait que l'on ait un consensus.

Brouhaha...

M Colimard :
Parce que, s'il vous plaît. Je peux m'expliquer avant ?

Mme Dieterlé :
Vous ne devriez même pas le voter.

M le Maire :
Mme Dieterlé, s'il vous plaît.

M Colimard :
Je vois dans la présentation des dépenses pour fonctionnement des écoles publiques, ce que Mme Le Thellec vient aussi de pointer. Dans cette présentation qui sert de référence, pour le forfait écoles privées, je vois des chiffres qui font à mon sens, un peu beaucoup, comptes d'apothicaires. Ceci, bien évidemment pour tenter de donner crédit à votre choix politique revendiqué antérieurement, par M Malléjacq, au nom de la majorité, à destination d'un électorat qui, pensez-vous, vous sera gré de favoriser l'option privée, au détriment de l'intérêt général qu'incarne l'école publique. Ces chiffres sont effectivement dans la rubrique quote-part de l'administration communale ou intercommunale, nécessaire au fonctionnement des écoles publiques. Quels détails, pour y voir plus clair ? C'est quoi, ça ? Par exemple, question, le DGS, il serait dans le lot, là ? Question ? Je ne sais pas, enfin bref. Il y a besoin d'y voir plus clair. Donc, il faut assumer jusqu'au bout votre choix politique. Et cela, dans la transparence. Ce qui manque à mon sens, là. Et notamment, je crois, sur l'usage des fonds, via les délibérés de commissions mixtes de gestion des écoles privées sous contrat. Ceci, tant en terme d'affectation des moyens, de qui en sont les bénéficiaires. Voilà, ce sont autant de questionnements qui de toute façon, alimentent autrement notre position qui fait que pour ces forfaits non obligatoires pour l'école maternelle, nous voterons contre. Comme la délibération est globale, nous voterons 2 fois contre, même y compris pour le forfait obligatoire.

M le Maire :
Merci M Colimard. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Merci M le Maire. Vous connaissez notre position là-dessus. On ne va pas y revenir en détail. Néanmoins, nous trouvons que cela manque véritablement de transparence. Pour étayer mes propos, c'est vrai que comme l'a dit mon collègue, depuis l'installation en 2010, il n'y a pas eu une seule réunion de la commission mixte de gestion des écoles privées sous contrat. Cela ne nous semble pas normal. Et au vu de la politique que vous avez par rapport à ça, il nous semblerait quand même intéressant qu'il y ait au moins

une réunion par an. C'est un minimum, et il n'y en a pas eu, ce qui n'est pas normal. Par rapport à la loi, il me semblerait plus adapté qu'il y ait un forfait école par école, et non une délibération générale avec un package, un forfait. Nous l'avons bien compris, et vous le faites chaque année, et plus les années passent, il n'y a pas de limite, mais vous gonflez les chiffres. Si nous reprenons le tableau, à la ligne n° 1, dépenses liées aux rémunérations des personnels d'entretien. Le tableau cette année inscrit une somme autour de 77 000 euros pour les classes maternelles. Bizarrement, l'année dernière, il y avait zéro. Alors, pour qui, pourquoi ? Ce n'est pas une somme anodine. Les autres années ce n'était pas un chiffre très ajusté. Et là, bizarrement, parce qu'il faut gonfler, et bien voilà, on rajoute autre chose.

Si on fait le bilan de la délibération de 2012 par rapport à celle de 2013, on aurait pensé que dans un souci de gestion raisonnée de l'argent public, nous avons bien entendu Mme Le Thellec qui est très attentive à cela. Au vu de la baisse entre 2012 et 2013 pour le coût d'un élève élémentaire public sur l'estimatif, puisque l'on passe de 862,49 en 2012, à 815,69 en 2013, on aurait pu estimer responsable de votre part de baisser l'enveloppe prévue et de l'adapter vraiment aux élèves présents et inscrits. On ne peut pas cautionner cela, on trouve cela inacceptable, vous faites un choix politique et partisan, d'augmenter en gros le forfait aux écoles maternelles, qui je le rappelle n'est pas une obligation de la loi, de plus de 60 %. Il était initialement en 2012 à 528,28 euros et que pour cette année, vous l'estimez à 868,52 euros. En se basant sur ce qu'il se passe, je rappelle que la moyenne départementale pour le forfait d'un élève élémentaire est autour de 472,65 euros. Vous voulez aider certes, c'est votre choix, il aurait été normal de l'adapter à la réalité, et de ne pas gonfler les chiffres comme vous le faites. Pour cette raison, et pour des raisons que l'on vous a déjà expliquées par ailleurs et que M Colimard a déjà expliquées, nous voterons contre cette délibération.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Il y a d'autres interventions ? Oui, M Carduner.

M Carduner :

Oui, merci M le Maire. Je voulais juste savoir si l'école privée sous contrat était volontaire aussi pour adopter les nouveaux rythmes scolaires ? Le décret leur laisse le choix.

M le Maire :

M Malléjacq, peut-être ?

M Malléjacq :

Je vais commencer à répondre pour ce qui est de l'incidence des rythmes scolaires au niveau des écoles privées. Il n'y aura pas d'incidence du forfait dans la mesure où les modifications induites par cette modification des rythmes scolaires, en particulier les activités périscolaires, sont par nature périscolaires, donc, cela ne rentre pas dans le cadre du forfait communal. C'est-à-dire que de toute façon, il n'y aura pas d'incidence du forfait communal à cause de cette modification des rythmes scolaires. D'autre part, pour répondre à M Carduner, il est vrai que dans le décret, les écoles privées peuvent à leur guise partir en 2013 si elles le veulent, en 2014 si elles le veulent, voire pas du tout si elles le veulent. Ceci dit, au niveau départemental, il est convenu que les écoles privées suivraient les décisions des municipalités, à savoir, en cas de report par exemple en 2014, ce qui est le cas à Concarneau, et bien les écoles privées suivraient les décisions de la ville. Voilà ce qui a été demandé en concertation, entre le directeur diocésain, et la directrice académique des services de l'éducation. Pour répondre à M Colimard sur l'intérêt général ou sur l'intérêt supposé que l'on pourrait avoir à privilégier de manière là-aussi supposée, de l'école privée par rapport à l'école publique. Je dirais que pour moi, l'intérêt général ce n'est pas l'école privée, ce n'est pas l'école publique. C'est l'école en général, qui a pour mission de permettre à nos enfants d'apprendre, de s'éduquer. Ils sont dans le même service public de l'éducation, qu'on le veuille ou non. De toute façon, pour moi, il n'est pas question de privilégier l'un ou l'autre. Ce sont deux services qui ont le même but et qui arrivent chacun à leur façon.

Ensuite, pour répondre de manière plus précise à la question concernant la quote-part des moyens généraux, dans ce poste-là, sont inclus une quote-part des traitements des différentes personnes du service éducation, au prorata du temps passé à l'organisation des écoles publiques. C'est fait de manière mathématique au niveau du service éducation. Pour répondre à Mme Le Meur, si j'ai bien compris, elle aurait souhaité qu'un forfait soit attribué école par école, or le forfait est voté au niveau de la ville. Il concerne les deux écoles privées de la même façon. C'est un forfait à attribuer à un enfant. Ce n'est pas attribué à une école en particulier.

Inaudible..... micro non branché....

M Malléjacq :

Non, non, non, non, il n'y a pas le droit. D'autre part pour répondre là aussi de manière précise à votre

remarque sur les personnes d'entretien pour les écoles maternelles, l'année dernière, effectivement nous n'avions pas identifié de manière précise le nombre d'heures d'entretien. Il faut savoir que dans les écoles maternelles, ce sont les ATSEM qui assurent les heures d'entretien, et cette année justement, par souci de clarification, j'ai souhaité que la partie entretien soit identifiée, et c'est une partie qui est retranchée en fait dans le poste ATSEM, vous le verrez de l'autre côté. Nous avons considéré qu'il y avait un certain pourcentage du temps de travail des ATSEM qui était de l'ordre de l'entretien, et nous l'avons affecté sur cette ligne-là. C'est tout simplement pour une question de transparence justement, afin de bien identifier les différents postes.

M le Maire :

Très bien, merci M Malléjacq. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Nous n'allons pas entrer à nouveau dans le débat. J'ai quand même juste 2 questions à poser. M Malléjacq parle de l'école en général. Si l'école en général, c'est l'école publique à ce moment-là, pourquoi est-ce qu'il y a une école privée. Si on a le choix...

M Besombes :

Voilà, enfin...

Mme Dieterlé :

Si on a le choix.... Non, mais voilà, c'est clair. Je respecte l'école privée, franchement, j'ai été élevée dans l'école privée. Je ne suis pas contre. Ce que je veux vous dire, c'est que si c'est une école privée, c'est des capitaux privés. Si c'est une école publique, c'est des capitaux publics. C'est tout, nous ne sommes pas contre l'école privée. Nous ne sommes pas contre l'école en général et vous le savez très bien. Il y a une délégation de service public obligatoire et pour laquelle on verse un forfait, ça suffit, ce n'est pas la peine d'aller au delà. Ce n'est pas une question de justice et d'équité. On ne sera jamais d'accord sur ce point-là. Néanmoins, il y a autre chose sur laquelle.... M Echivard disait tout à l'heure, oh mais c'est dommage ! Je me suis permise de lui répondre hors micro parce qu'il avait commencé. Ce qui est dommage surtout, c'est qu'ici, il y a quand même pas mal de gens dans ce conseil municipal qui sont concernés au premier chef, soit parce que leurs enfants sont dans les écoles privées... si vous avez des enfants dans les APE, vous ne devriez même pas voter. Je n'en sais rien s'il y en a. S'il y a des personnes qui sont dans votre cas.

Brouhaha.....

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Dieterlé :

Je regrette, mais quand je suis dans les commissions culture et que l'on fait les attributions de subventions aux associations, je ne vote jamais les associations auxquelles je participe. Cela me paraît logique. C'est tout, je n'ai rien d'autre à dire, c'est pour cela que je trouvais la remarque de M Echivard un peu déplacée, en disant c'est dommage, vous défendez votre bifteck ?

M le Maire :

Mme Dieterlé, votre procès d'intention est inacceptable. M Nydell voulait apporter une remarque. Et ensuite nous voterons, parce que de toute façon on ne sera jamais d'accord sur le fond et à partir de là, nous ne pouvons pas trouver un terrain d'entente.

M Nydell :

Nous parlons des enfants de Concarneau, et comme à chaque fois que nous évoquons ce débat-là, on voit bien les différences de position de chacun. Je me suis abstenu à plusieurs reprises parce qu'il y a des oubliés dans ce système-là. Je pense aux oubliés non pas de St Paul qui ont fait l'objet d'un bouquin en ce moment et d'une actualité à des gens qui sont morts sur une île perdue pour des intérêts financiers. Je parle bien des enfants de Concarneau, des oubliés des enfants de Concarneau, c'est qui ? Ce sont les enfants scolarisés dans les écoles Diwan. À plusieurs reprises je me suis abstenu, cette fois-ci je voterai contre pour ces raisons-là.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien. Oui, M Calvarin, pour conclure.

M Calvarin :

Rapidement, je suis toujours gêné par ce débat. Nous sommes l'une des 3 seules communes du département, où ce débat a lieu tous les ans. Dans les autres communes, cela fait très longtemps qu'ils ont réglé ce problème-là. Ils assimilent tous les enfants scolarisés dans leurs établissements scolaires, surtout lorsqu'il s'agit du public bien sûr, et du privé sous contrat d'association, qui n'a rien à voir avec les écoles privées. Le privé sous contrat d'association, les enseignants sont recrutés par des concours de l'État, ils ont exactement les mêmes qualifications que leurs collègues du public. Ils respectent exactement les mêmes contraintes pédagogiques que leurs collègues du public. Ils ne sont pas rémunérés par les familles. Ils essaient de faire de leur mieux pour accompagner les jeunes justement dans leur cursus scolaire. C'est un débat qui a lieu systématiquement à Concarneau et dans 2 autres communes du département. Sinon, sur toutes les autres communes, ça se passe normalement avec des relations apaisées au niveau de ce débat. Je n'arrive toujours pas à comprendre que vous continuiez à vous arque-bouter sur ce critère-là, parce qu'effectivement, ça touche une minorité sur la commune, et peut-être qu'électoralement, de flatter la majorité, c'est une manière d'exister. Ce n'est pas notre façon de voir les choses.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Nous allons procéder au vote si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Juste...

M le Maire :

Je pense que le débat a eu lieu sur le fond et sur la forme. Il y a eu des explications qui étaient suffisantes...

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point pour répondre à M Calvarin.

M le Maire :

...pour maintenant s'engager sur le vote.

Nous allons voter les modalités de calcul et le versement du forfait communal aux écoles privées.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Attention, il y a des gens qui sont arrivés, attention aux pouvoirs.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 10 CONTRE (M NYDELL) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :

Merci bien.

Alors le troisième sujet, M Echivard avec une convention de partenariat PAEJ avec l'ADPEP 29.

Conseil municipal du 21 mars 2013

3	Éducation - jeunesse : convention de partenariat PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) avec l'ADPEP29 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Finistère)
---	--

M Echivard :

M Echivard précise en début de lecture du rapport, depuis 2008.
(lecture du rapport)

M le Maire :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Juste quelques réflexions. Je voulais quand même dire que le projet date de 2007 et non pas de 2008. J'ai l'impression que cela va peut-être faire doublon, d'abord, au niveau du lieu. Il y a déjà l'ADEI au niveau de ce lieu. Il y a déjà un lieu d'écoute. Remettre à cet endroit, un autre lieu d'écoute qui à mon avis manque quand même de lieu de confidentialité, juste pour écouter, ça me paraît un peu dommage. J'ai bien compris que c'était une nouvelle passerelle pour orienter les enfants, voire les parents vers les services appropriés, mais c'est un petit peu dommage que ce soit encore là-haut qu'on le situe, parce qu'avec l'ADEI, il y a déjà des difficultés de confidentialité. Je me pose en tant que professionnelle, je suis désolée, je n'aime pas parler comme ça, mais sur la qualification des écoutants. Est-ce que ce seront des écoutants ? Est-ce que ce seront des psychologues ? Est-ce que ce seront des psychiatres, pour pouvoir du coup orienter, vers des bonnes passerelles et des bonnes orientations ? Je me pose aussi un petit peu, du coup, étant donné que c'est une écoute, c'est bien précisé, il n'y a pas de projet psycho-thérapeutique, que ressortira t-il de ce bilan annuel qui est prévu. Je trouve un peu dommage que ce soit juste 500 euros pour faire des plaquettes avec le logo de la ville.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur.

M Echivard :

Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Pour 2007 je ne sais pas. Je vous laisse la teneur de vos propos. Pour moi, j'ai commencé en 2008. Et jusqu'à preuve du contraire, la ville de Concarneau ne s'était pas positionnée. Deuxième chose, vous parlez de l'ADEI, pour ma connaissance, je n'ai pas connaissance de quelqu'un de permanence. Je n'ai pas eu de retour là-dessus. D'accord ? Alors pourquoi positionner le PAEJ au niveau de l'espace jeunes ? Quand vous dites qu'il est là-haut, c'est l'équipe municipale de l'époque qui l'a positionné là-haut. On veut aussi augmenter les services que nous proposons aux jeunes concarnoïis, au niveau de l'espace jeunes et au niveau du Point Information Jeunesse. À ce jour, il faut savoir qu'il y a aussi la mission locale avec qui le PAEJ va travailler et aussi le CIO, si ça peut répondre à votre question. Concernant la qualification des professionnels, alors là, ce n'est pas de notre compétence. Je fais confiance quand même au conseil général qui est un des financeurs du projet pour garantir la qualification de ces personnes, que ce soient des psychologues, des éducateurs spécialisés. Il me paraît important de le dire. Concernant les 500 euros, alors-là, ce n'est pas l'aumône. Si vous voulez, le PAEJ est pris en charge financièrement par le Conseil général. Donc, revient à la ville, en l'occurrence, 500 euros, ce qui correspond aux frais de communication, aux frais de téléphone entre autre. Le PAEJ en lui-même, ce n'est rien. C'est un travail de partenariat, un travail collectif. Parce que si on plante le PAEJ au niveau de l'espace jeunes, et bien il ne s'y passera rien. Il y aura un travail de partenariat qui sera fait au niveau des différents professionnels, mission locale, CIO, les établissements scolaires. Ce sera aussi une première approche. Vous dites quelle suite sera donnée ? Évidemment, c'est une première approche de jeunes qui sont en difficulté. C'est une première écoute. De cette écoute-là, et bien cela passe par de la médiation, ça passe aussi par des rencontres avec des familles et s'il y a nécessité ou besoin, évidemment il y a une autre orientation qui est donnée. Y-a-t-il d'autres réponses à vous apporter ?

M le Maire :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Tout d'abord, M le Maire, je regrette que dès le premier dossier vous refusiez de me donner la parole. Je voulais préciser que je n'avais pas eu de réponse sur... *inaudible*... je ne me suis exprimée qu'une fois.

M le Maire :

Vous avez toujours raison.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'ai pas eu de réponse sur la mise en place des commissions qui n'ont pas été mises en place depuis 2010, sur les commissions mixtes de gestion des écoles privées sous contrat. Je voulais simplement demander à avoir une réponse à cette question qui a été posée.

La délibération qui est passée là, on y adhère, et les premiers contacts avec cette structure avaient effectivement été menés dès 2007, puisque je les avais à l'époque menés.

M le Maire :

Sans suite...

Mme Le Meur Gaël :

Si vous pouviez répondre à la question concernant le dossier précédent sur la mise en place de ces commissions qui à mon avis aideront à la transparence de la décision, ce serait quand même bien parce que pour répondre à M Calvarin, le principe du forfait, on est d'accord ou on est pas d'accord. C'est simplement que vous multipliez par 2 le chiffre par rapport à la moyenne départementale.

M le Maire :

Écoutez, on ne va pas revenir sur le sujet n°1. Si vous avez besoin d'un complément d'informations, vous le demanderez au service éducation ou à l'élú concerné.

Mme Le Meur Gaël :

Je pense qu'on peut me répondre, j'ai posé la question M le Maire en conseil sur ces commissions mixtes, il est normal que vous me répondiez en conseil.

M le Maire :

Si vous le voulez bien nous allons passer au vote sur le sujet concernant le point d'accueil écoute jeunes.

M Echivard :

Deux précisions avant de voter. Le nombre d'heures qui est accordé actuellement pour ce point écoute jeunes, est de 4 heures le mercredi, de 14 h à 18h. Je tiens à le préciser. L'inauguration de ce point accueil jeunes est prévue dès le mercredi 3 avril.

M le Maire :

Très bien, merci pour ce complément d'information.

Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

Très bien merci.

Le point n°4, M Echivard, attribution d'une subvention exceptionnelle pour le trophée des lycées.

Conseil municipal du 21 mars 2013

4	Éducation - jeunesse : attribution d'une subvention exceptionnelle pour le trophée des lycées
---	---

M Echivard :

(lecture du rapport)

M Echivard précise à la fin de la lecture du rapport :

Je précise que ces jeunes, l'année dernière, qui sont les mêmes je pense, ont fini 2^{ème} de la catégorie Open 170 et 7^{ème} sur 17 au classement général.

M le Maire :

Merci M Echivard.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ?

Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

Attribution de subventions aux associations, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 21 mars 2013

5	Moyens généraux - finances : attribution de subventions aux associations
---	--

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ?
Oui M Colin.

M Colin :
Oui, je suppose que la subvention pour le comité des fêtes de Beuzec, c'est dans le but d'organiser la course cycliste ? Cela justifie le fait que ce soit le service des sports qui attribue la subvention.

M le Maire :
Une réponse, M Echivard, peut-être ? En tant que Maire de Beuzec.

M Echivard :
Si vous voulez, oui, pour vous être agréable. Il y a un nouveau président au comité des fêtes de Beuzec, il s'agit de M Christien. La complexité de ce dossier, je ne sais pas s'il est complexe, mais il passe toujours au budget culture. En fin de compte, c'est une course cycliste. Alors, ça pose vraiment question. J'ai demandé, avec l'accord des membres de la commission culture, que ma foi, il y ait 2 budgets. Qu'il y ait un budget culturel parce qu'un comité, c'est aussi de la culture, je l'espère. Et il y avait une partie sportive. Les avis sont partagés mais je pouvais demander 1 000 euros. Je ne sais pas si c'est suffisant, je n'en sais rien, mais on ne pouvait pas faire plus.

M le Maire :
Très bien, merci pour cette remarque. Oui, M Colin.

M Colin :
C'est très bien, ils vont pouvoir organiser la course cycliste, c'est très bien, je n'en disconviens pas. Ceci dit, il ne leur reste pas grand chose non plus pour le reste. Je pense qu'ils ont été quand même assez bien brimés depuis que vous êtes en charge de la municipalité. Ce serait bien de revenir à quelque chose de plus raisonnable pour ce comité des fêtes.

M le Maire :
Le comité des fêtes c'est encore que le balbutiement, n'est-ce-pas ? M Echivard, allez, pour conclure.

M Echivard :
Nous n'allons pas nous éterniser sur ce dossier. Vous m'accusez de choses dont je ne suis pas forcément responsable. Ce que j'espère, c'est que le comité des fêtes s'ouvre aux beuzecois, propose des projets. Je pense que c'est bien parti. Et peut-être que l'année prochaine la subvention va augmenter. Jusqu'à maintenant, il n'y avait que la course cycliste. Nous avons demandé au comité des fêtes d'ouvrir d'autres activités.

M Colin :
Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point-là. Ceci dit, il y a un autre comité des fêtes qui, à une certaine époque, a eu un passage à vide, ce n'est pas pour autant qu'on lui avait coupé les vivres. Au contraire, nous avons toujours maintenu ces 2 comités des fêtes sur un même pied d'égalité. Je suis bien content que le comité des fêtes de Lanriec soit très dynamique maintenant et je pense que l'argent que nous avons continué à lui verser pendant son passage à vide lui a bien servi pour pouvoir redémarrer.

M le Maire :
Si vous voulez bien, nous allons voter. Nous n'allons pas parler du passé. Nous regardons devant. C'est un comité qui vient d'être créé et qui est parti sur une bonne dynamique. Il vient d'être relancé, à partir de là on peut penser que dans le futur proche il y aura des animations, des activités et la mairie soutiendra bien évidemment ces actions.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

M Quillivic, attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Handisport Cornouaille Quimper.

Conseil municipal du 21 mars 2013

6	Sport et nautisme : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Handisport Cornouaille Quimper
---	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Nous allons passer à l'urbanisme avec l'acquisition d'une parcelle non bâtie, Avenue du Cabellou, M Debuyser.

Conseil municipal du 21 mars 2013

7	Urbanisme - foncier : acquisition parcelle non bâtie - avenue du Cabellou
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Nous sommes bien contents, parce que pour une fois vous nous avez écouté, et maintenant vous nous donnez l'avis des domaines. C'est bien. Mais ce serait bien que vous nous le donniez en même temps que les documents, soit 5 jours avant. Cela nous permettrait d'avoir plus de précisions quand on étudie les dossiers. Par contre, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi vous ne suivez pas l'avis des domaines ? Si je lis bien, là, j'en prends connaissance là, la valeur est arrondie à 13 000 euros, et vous fixez le prix à 7 000 euros. Pour qui ? Pour quoi ?

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
C'est frappé d'alignement. Mais que devient la parcelle C147 ? Il y aura un petit décrochement, là.

M le Maire :
Réponse de M Debuyser, peut-être ?

M Debuyser :
Pour répondre à Mme Le Meur, c'est vrai que les domaines l'on mis à 13 000 euros. À ce prix-là, la commune ne souhaitait pas acheter, c'était trop cher. Nous avons donc discuté avec les conjoints Le Bihan. Ils ont été tout à fait d'accord pour nous vendre à 7 000 euros, donc je ne vois pas pourquoi on l'aurait mis à 13 000 euros, sachant que nous devons supporter aussi les différents frais, y compris la haie à déplacer, ce qui va amener la somme à 8 800 euros ou un peu plus.

M le Maire :
Les frais de géomètre.

Mme Le Meur Gaël :
On ne respecte pas l'avis des domaines.

M Debuyser :
Quand on peut acheter moins cher, nous on achète moins cher. On ne fait pas comme d'autres qui achètent plus cher quand on peut acheter moins cher.

Mme Le Meur Gaël :
Inaudible.... micro non branché....

M Debuyser :
Mais tout à fait.

M le Maire :
C'est de la négociation.

Brouhaha.....

M Debuyser :
Mme Le Meur, les domaines émettent un avis consultatif.

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

On voulait juste savoir si vous étiez capables de le faire, et nous sommes contents d'entendre que l'avis des domaines n'est qu'un estimatif et que dans le cadre d'une vente, comme par exemple l'ancienne mairie, vous étiez tout à fait à même de ne pas respecter l'avis des domaines et de vendre ça au juste prix.

M le Maire :

Est-ce que M Debuysier peut répondre à Mme Marie Le Meur ?

M Debuysier :

Oui, pas à Mme Le Meur. À Mme Marie Le Meur.

Oui, la maison qui se situe dans le domaine C147, va être en vente. C'est ce que nous savons. Donc effectivement, elle sera frappée d'alignement. Tout simplement pour aménager le carrefour de façon plus sécurisée. Et sur la parcelle que nous achetons aujourd'hui, continuer le parking qu'il y a devant l'hôtel de la belle étoile.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote. Oui, M Colimard.

M Colimard :

C'est un parking privé, non ?

M Debuysier :

Le Parking de la Belle Étoile est privé, oui. Nous aurions pu également faire une piste cyclable. Mais nous ne pouvons pas puisque le parking devant la Belle Étoile est privé.

M le Maire :

Très bien.

Nous pouvons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

Merci. Vente à l'OPAC de Quimper Cornouaille de l'école du Lin, l'école maternelle et des bâtiments annexe.

Conseil municipal du 21 mars 2013

8	Urbanisme - foncier : vente à l'Opac de Quimper Cornouaille - école du Lin (école maternelle et bâtiments annexes)
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Oui, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je trouve ce projet très intéressant, ne serait-ce que pour le programme d'accession à la propriété qui permettra, je l'espère, de faire venir beaucoup plus de jeunes sur Concarneau. Néanmoins, je voulais savoir quelles étaient les normes thermiques qui allaient être prises en compte dans ce projet, sachant que l'Europe a décrété que pour 2020, tous les bâtiments devront être passifs ? Je pense que 2020 c'est bientôt, donc voilà. Qu'est ce qui va être pris en compte, d'autant qu'il est prévu 30 % d'augmentation au niveau de tout ce qui est électricité, en tout cas des charges dans les années à venir ? Qu'est ce que la ville a prévu de demander à l'OPAC sur ce point-là ?

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec. M Carduner.

M Carduner :
Oui, merci M le Maire. Autant on peut se féliciter, c'est vrai, de la construction de nouveaux habitats surtout pour les jeunes, pour l'accession à la propriété, et surtout en centre-ville, c'est intéressant. Autant on peut déplorer aussi le manque de cohérence, et le manque de plan d'ensemble sur un site qui est un site encore remarquable pour Concarneau, puisque c'est en plein centre-ville. Il y avait une superficie conséquente et je pense que ce site, sincèrement, aurait mérité une réflexion d'ensemble, qui aurait permis d'être un peu plus ambitieux sur certains projets. Voilà.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'ai une question parce qu'effectivement, nous nous abstenons là-dessus parce que c'est complètement incohérent. Si on regarde le plan, par où on passe pour accéder au restaurant scolaire ? Si l'OPAC ne laisse pas un accès jusqu'au restaurant, tout ce qui existe autour du restaurant scolaire appartiendra à l'OPAC. Aussi bien, on ne pourra pas y accéder. C'est vraiment bizarre. Et en fait, il n'est pas indiqué ici, le nombre de logements et autres, on a une idée, ou pas ?

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?
M Debuyser, si vous le voulez bien.

M Debuyser :
Je précise quand même qu'aujourd'hui, on est en train d'essayer de voter une délibération sur la vente d'un terrain, et non pas sur le nombre de logements qu'il va y avoir. Ceci étant dit, je vais vous répondre quand même. Concernant les normes thermiques, ce sont évidemment les normes de la RT2012. Les normes thermiques doivent s'appliquer à la date du dépôt de permis de construire. La réflexion d'ensemble a été faite. Elle a été faite avec l'OPAC. Il s'agissait pour nous de faire des logements sociaux et des logements PLAS. C'est ce que nous avons fait. Le plan existe. En ce qui concerne l'accès au restaurant, oui, il y a une convention de passage avec l'OPAC. C'est prévu. Il n'y aura donc pas de problème pour l'accès au restaurant.
Je lève la main et je continue.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Alors, pourquoi est-ce que ça n'est pas précisé dans le document ? Pourquoi est-ce que vous nous faites des délibérations qui ne sont pas précises ? Et après, est-ce que votre choix de garder le restaurant

scolaire reflète une demande des associations ? Je rappelle quand même que vous avez prévu d'installer une maison d'association qui n'a pour l'instant pas de permis de construire dans les anciens locaux EDF. Comment a été motivé votre avis de garder ce restaurant scolaire ? Est-ce que vous avez une demande forte ? Est-ce que c'est une idée que vous avez eue en vous levant le matin ? Est-ce que nous pouvons avoir un peu plus d'éléments ? Si vous voulez que l'on valide vos choix, il faut être précis.

M le Maire :

M Debuyser, pour conclure.

M Debuyser :

M le Maire, vous me permettez de dire qu'aujourd'hui, nous sommes en train de voter une délibération sur la vente d'un terrain. Je ne répondrais donc pas à Mme Le Meur.

M le Maire :

Tout est autant que....

Mme Le Meur Gaël :

Mais c'est facile !

M le Maire :

On parle de restaurant scolaire, aujourd'hui ce n'est pas un restaurant scolaire. On peut considérer que ce n'est pas un restaurant scolaire, dans la mesure où il n'y a plus d'école et qu'il ne sert plus. Nous ne pouvons pas dire que c'est un restaurant scolaire. C'est un bâtiment désaffecté ou une partie de bâtiment désaffecté, dont on ne connaît pas la destination demain, tout est autant que évidemment, avec l'OPAC, il y aura un droit de passage cela me paraît tellement logique.

Mme Le Meur Gaël :

Il faudrait le mettre dans la délibération.

Brouhaha...

Mme Le Meur Gaël :

Bien sûr que si. Puisque vous avez la partie.... vous vendez une partie qui est totalement hachurée. Nous avons un plan... nous avons bien compris, M Debuyser que vous ne vouliez jamais répondre à nos questions puisque vous n'avez pas envie de vous justifier.

M le Maire :

S'il vous plaît...

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez faire une fixette sur moi, au final, personne n'a d'information, et tout le monde votera ou s'abstiendra sur vos dossiers parce que vous refusez de répondre. Ce qui n'est pas normal. Je lis un bâtiment à usage de cantine scolaire, vous pouvez l'appeler comme vous voulez, M le Maire mais ça reste pour l'instant, une cantine scolaire. Pourquoi est-ce que vous ne prenez pas la peine de faire des délibérations précises. Pourquoi est-ce que vous ne prenez pas la peine ? Cela veut dire que vous n'avez pas discuté avec l'OPAC de cette histoire de droit de passage.

On vend une partie, il n'empêche que dans le plan que l'on a, on a toute une partie qui est hachurée, et donc on a un bâtiment que vous conservez pour lequel vous ne voulez pas ce soir non plus vous justifier sur le fait de le garder ou pas. Et vous ne nous expliquez pas comment on va y accéder. Donc, l'histoire du droit de passage, c'est très bien, mais il faut le préciser. C'est tout ce que l'on vous dit.

M le Maire :

M Debuyser pour conclure, et nous allons passer au vote.

M Debuyser :

Je vais conclure en disant que le droit de passage se fait avec l'OPAC parce que le terrain appartient à l'OPAC.

Mme Le Meur Gaël :

Il n'appartient pas à l'OPAC, là encore, nous n'avons pas voté.

M Debuyser :

Non !

Mme Le Meur :

Alors !

M le Maire :

S'il vous plaît !

M Debuyser :

Donc, on vend tout le terrain à l'OPAC, et ensuite on fera le droit de passage.

Mme Le Meur Gaël :

Et si l'OPAC vous dit non ?

M Debuyser :

Mais l'OPAC ne dira pas non.

Mme Le Meur Gaël :

Et si l'OPAC fait un aménagement et vous dit non ? Pourquoi est-ce que vous ne mettez pas cela dans la délibération ?

M le Maire :

Mme Dieterlé, s'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas clair.

Mme Dieterlé :

Je trouve cela assez intéressant pour l'instant de garder cet espace à usage d'ex-restaurant scolaire. Je voulais simplement savoir qui va par la suite discuter de l'usage de cet endroit. Vous le réservez pour le droit. Il y a plein de bâtiments municipaux qui sont réservés pour des usages x ou y et un jour, il y a un truc qui nous tombe dessus et tout d'un coup, soit ça part ou... j'aimerais bien qu'il y ait de la concertation. Je trouve cela intéressant. Je vous le dis, mais j'aimerais qu'il y ait une concertation au niveau de l'usage de ce lieu et de l'accès, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup d'endroits où ils y a des associations qui veulent faire des repas, il n'y a pas forcément les endroits. Le centre des arts, c'est payant, etc... Je trouve que ça peut être intéressant. Mais qui va se concerter là-dessus ? Est-ce que ça va être l'usage exclusif de M Debuyser et de l'urbanisme ? Ou est-ce que ça va être une concertation un peu plus vaste ? Vous nous le direz.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Très bien, M Besombes.

M Besombes :

Je voulais répondre à Mme Le Meur. Vous prenez le sujet par des petits bouts. Ce qui compte, et ce dont on se rappellera de votre vote de ce soir, c'est que vous êtes contre un projet de logements sociaux, laissez-moi parler, s'il vous plaît. Vous êtes contre un projet de logements sociaux en centre-ville, à proximité de tous les services. C'est l'inverse des démarches que l'on a pu voir il y a quelques années, où on mettait le social à l'extérieur de la ville. On ne pensait même pas le relier au centre-ville. Là, nous favorisons l'accession sociale et le logement social, mais si, bien sûr, à des personnes et vous allez voter contre. Et nous nous rappellerons de ça. Et je le regrette.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne m'avez pas entendue. J'ai commencé par vous dire que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez faire de la manipulation comme vous avez l'habitude le reste du temps vous dormez.

M le Maire :

Mme Le Meur, je ne vous ai pas donné la parole. Un peu de discipline et de respect s'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Quand je vous la demande, vous ne me la donnez pas toujours.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote.

Quel sont ceux qui sont pour ? Très bien.

Ceux qui sont contre ? Contre les logements sociaux.

Brouhaha...

M le Maire :

Abstentions ?

M Carduner :

Puisque c'est comme ça, je vais vous dire que vous êtes bien embarrassés avec ce projet qui est du saucissonnage, du bricolage, et d'ailleurs vous ne savez pas quoi faire avec votre....

M Besombes :

On s'en rappellera.

Mme Le Meur :

Et on verra bien les discussions avec l'Opac après.

M le Maire :

Ensuite, si vous le voulez bien, nous allons parler du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire pour le plongeur des Sables-blancs.

Mme Le Meur :

On a pas voté.

M le Maire :

Ah, pardon !

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez l'air bien pressé effectivement, mais allez au moins jusqu'au bout du vote, M le Maire.

M le Maire :

C'est pas bon ?

M Le Goff :

Il y a 25 pour et 7 abstentions.

M le Maire :

Voilà, 25 et 7 abstentions.

M Besombes :

Vous avez voté pour ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE)

M le Maire :

Bien, on continue, si vous le voulez bien. M Debuyser, vous nous parlez du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire pour le plongeur des Sables-blancs.

Conseil municipal du 21 mars 2013

9	Urbanisme - foncier : domaine public maritime - renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire - plongeur des Sables-blancs
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Il y a des observations ? Oui, M Lahuec.

M Lahuec :
Je voudrais juste poser une question. Nous avons effectivement, sur la station d'épuration une AOT. J'ai négocié la gratuité. Effectivement, sur l'émissaire il est sous la mer. Mais est-ce que justifiant d'une utilité publique, on ne peut pas demander la gratuité, parce que 150 euros c'est symbolique ? Est-ce que c'est une démarche que l'on peut faire ?

M le Maire :
M Debuyser.

M Debuyser :
Si vous voulez, M Lahuec. Vous posez la question, et on vous répondra.

M le Maire :
Très bien, nous allons procéder au vote.

Quel sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Le point suivant, il s'agit du dispositif DUFLOT d'investissement locatif intermédiaire.

Conseil municipal du 21 mars 2013

10	Urbanisme - foncier : dispositif DUFLOT d'investissement locatif intermédiaire - Demande d'agrément
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Il y a des observations ? M Colimard.

M Colimard :
Oui, question de principe. Je ne suis pas pour verser des rentes publiques de situation, à des investisseurs qui optent pour leur intérêt patrimonial personnel, c'est le 1^{er} point.
2^{ème} point, le dispositif DUFLOT s'inscrit dans la continuité de la logique SCCELLIER, vous l'avez rappelé, qui a surtout été bien béni pour les promoteurs de l'immobilier de rapport. La bonne affaire s'est située de ce côté. Ce côté-là, ce n'est pas le mien. Il y a même incompatibilité. Une politique publique du logement de qualité tant pour le neuf que pour la réhabilitation, à mon sens, doit promouvoir et se tourner vers les bailleurs sociaux. La prospérité locale y gagnerait grandement. Donc, je suis pour laisser à d'autres le « bénéfice » de ce dispositif.

M le Maire :
Merci M Colimard. M Colin.

M Colin :
Je voudrais répondre à M Besombes qu'il semble bien mal connaître la ville, parce qu'il y a quand même pas mal de logements sociaux qui ont été construits au centre-ville aussi.

M Besombes :
Je parlais de votre position.

M le Maire :
Ensuite, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Il est indiqué que ce texte remplace le dispositif SCCELLIER, mais il n'est pas du tout dans le même esprit, donc, nous nous voterons pour cette délibération.

Brouhaha...

M le Maire :
Bien. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je vais relever juste une phrase du bordereau, qui dit que les loyers pratiqués dans ce parc locatif privé récent sont en adéquation avec les revenus des locataires potentiels. Je n'en suis pas sûre. D'abord, premièrement, comment on peut le vérifier ? Deuxièmement, je n'en suis pas si sûre parce qu'il y a beaucoup de gens qui cherchent à se loger à Concarneau et qui préfèrent aller dans les communes périphériques, vous le savez très bien. On en a déjà parlé. Forcément, les gens arrivent à louer. Peut-être qu'ils y arrivent mais il y a peut-être des gens qui pourraient rester à Concarneau, et qui ne trouvent pas à louer ici. On le voit quand même assez régulièrement. En plus, je partage les idées de mon camarade, donc, voilà.

M le Maire :
Très bien. Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme DIETERLE et M COLIMARD).

M Nydell, nous allons passer à la culture.

Conseil municipal du 21 mars 2013

11	Culture : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Kanerien ar Mor pour un concert humanitaire
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je trouve que ce serait peut-être le moment de modifier un peu le règlement du Centre des arts. Je trouve que c'est un peu dommage de voir que cette disposition n'est pas prévue. Cela nous éviterait d'avoir à faire une délibération. On sait très bien que dans des cas comme ceux-là, c'est quasiment systématiquement accordé. On pourrait prévoir des cas dans le règlement intérieur qui prévoirait la gratuité des salles. Ce serait plus simple.

M Nydell :
La différence entre le système que tu proposes et ce système-là, c'est que tout se fait dans la transparence. Il n'y a pas d'arrangement. C'est propre, c'est clair.

M le Maire :
Tout à fait.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Licence de spectacles, M Nydell.

Conseil municipal du 21 mars 2013

12	Culture : licence de spectacles
----	---------------------------------

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Nydell. Est-ce qu'il y a une observation ? Non. Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
M Nydell, acquisition d'un tableau d'Adrien RAVALLEC.

Conseil municipal du 21 mars 2013

13	Culture : acquisition du tableau signé Adrien Ravallec - 1942
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M Nydell rajoute en cours de lecture du rapport :

Je me permets de rajouter mes remerciements, puisque cette dame est venue voir la ville de Concarneau. Plutôt que de le vendre sur le marché, elle l'a proposé à la ville.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, M Carduner.

M Carduner :
J'avais déjà eu l'occasion de poser cette question précédemment, à savoir s'il y a une numérisation des œuvres picturales de la ville de Concarneau en route ? Et si on peut les mettre sur le site ? Ce serait sympathique, parce que cela permettrait à toutes les personnes de pouvoir consulter ces belles œuvres, même si c'est toujours mieux de les mettre en valeur dans une salle ou dans un lieu dédié. C'est un moyen d'y avoir accès. Au niveau culturel, cela peut être intéressant. Merci.

M le Maire :
Merci M Carduner.

M Nydell :
La réponse est très simple. Nous avons des œuvres dans le hall. Dans ces œuvres-là, nous avons des tableaux qui ont été prêtés au Musée départemental Breton. Ils ont fait l'objet d'une exposition à Penzance, à Quimper dans le cadre d'une exposition qui s'appelait « Gens de Cornouaille ». Dans le cadre des relations qu'il y a avec le service patrimoine qui gère la collection municipale et les bonnes relations qu'il y a eu à cette occasion avec le Musée départemental Breton, ils nous ont proposé de mettre à notre disposition un photographe professionnel pour faire des photographies haute qualité. Cela nous permettra, quand cette chose sera faite, d'aboutir, avec l'aide du service informatique, à une exposition permanente. Toute la collection municipale pourra être mise en ligne et à disposition des gens. Pour répondre à votre question, c'est prévu, c'est en cours. Il n'y a plus qu'à faire.

M le Maire :
Et toute la collection est numérotée.

Très bien. Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Alors. Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association l'œuvre des Filets-bleus, M Nydell.

Conseil municipal du 21 mars 2013

14	Culture : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association l'oeuvre des Filets-bleus
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Qui veut intervenir ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Il y a une différence entre l'exposé des motifs et la convention. Puisque page 35, il est précisé, ça vient d'être lu, la convention ci-jointe précise les modalités du partenariat pour l'année 2013, et page 42, la présente convention, d'une durée de deux ans, couvre les années 2013 et 2014. Alors, pourquoi une convention de 2 ans ? Pourquoi une erreur avec l'exposé des motifs ? L'année dernière et jusqu'à présent, nous votions des conventions annuelles.

M Nydell :
Pour ce qui est de la durée de la convention de 2 ans, c'est très simple. On aurait même préféré que ce soit des durées plus longues du genre 3 années. Mais nous avons pensé qu'il y a des échéances électorales dans un an, et que pour à la fois permettre à la future équipe municipale de prendre possession, éventuellement avec ses particularités, nous lui avons offert cette opportunité-là de partir pour 2 ans. Et en même temps, 2 ans, c'est une durée qui permet d'avoir un peu plus de lisibilité qu'une durée d'un an. Évidemment, parce que un an c'est un peu plus que 2 ans. Pour la question de la page 42, alors là, je ne suis pas.

Mme Le Meur Gaël :
Il faudra le modifier, il faut que ce soit cohérent.

M le Maire :
C'est une erreur.

Mme Le Meur Gaë :
Rien n'empêche de voter une délibération pour la convention début 2014.

M Nydell :
Nous sommes partis sur 2 ans et à la commission culture tout le monde a voté pour.

Mme Le Meur Gaël :
Cela veut dire que dorénavant, toutes les conventions qui vont passer seront passées pour 2 ans ? C'est ça ? Vous allez appliquer cela d'une manière générale ? Je vais juste finir mon propos. Vous expliquez que c'est pour laisser la place à la prochaine équipe municipale de décider, mais le fait d'engager pour 2 ans, fait qu'il n'y a pas de liberté d'action pour 2014, puisque vous vous engagez jusqu'à la fin de 2014. Donc, c'est l'inverse.

M Nydell :
Généralement les nouveaux élus, je ne sais pas pour vous, mais peut-être que vous êtes omnisciente, mais généralement, il faut un certain temps pour avoir une concertation avec les associations. Il y en a beaucoup à Concarneau. La concertation c'est important, Mme Le Meur. Vous n'êtes pas sans l'ignorer. Et auquel cas, on estime qu'une équipe qui arrive doit prendre le temps et la mesure des propos avant de pouvoir modifier. Voilà, c'est pour 2 ans.

Mme Le Meur Gaël :
J'entends bien tout votre savoir faire, M Nydell, ce que je veux dire, c'est que si vous souhaitiez rassurer l'association sur un engagement, vous affichez le fait, et ça doit être valable pour toutes les associations. C'est-à-dire que toutes les conventions qui passeront cette année engageront la ville pour l'année 2013 et l'année 2014. Il n'y a pas de raison que ce soit un traitement différent en fonction de telle ou telle association, pour des événements récurrents. Ça c'est le 1^{er} point. Le 2^{ème} point, c'est que vous pouviez continuer à les passer d'une manière annuelle comme c'est le cas jusqu'à présent. Et vous pouviez repasser une convention pour les Filets-bleus en janvier 2014. Il n'y aurait pas eu de problème. C'est pour cela que je voulais juste savoir quels étaient.....

M le Maire :

Très bien...

Mme Le Meur Gaël :

..... Je vais juste essayer de terminer mes propos M le Maire, je sais qu'il y a 39 points et que c'est long, mais voilà, on a pas eu de conseil en février...

M le Maire :

Vous savez....

Mme Le Meur Gaël :

Est-ce que vous pouvez me confirmer que dorénavant, toutes les conventions que vous allez passer sur l'année 2013, engageront pour l'année 2013 ainsi que pour l'année 2014, pour des événements récurrents.

M Nydell :

Dans la vie, je crois qu'on essaye de traiter les problèmes les uns après les autres. Aujourd'hui, nous avons 2 problèmes. 2 conventions plutôt, une convention ce n'est pas un problème, c'est l'aboutissement d'un travail de concertation. Les multiples réunions que nous avons eues avec les uns et avec les autres, et en l'occurrence, pour l'œuvre des Filets-bleus, nous ont amené à faire proposer au conseil municipal cette convention au même titre que celle qui va suivre. Et qui est aussi de 2 ans, et ce sera ma réponse.

M le Maire :

Pour conclure, il s'agit d'une convention, elle a été adoptée par les 2 parties. Que ce soit l'association des Filets-bleus ou la ville de Concarneau. Il y a aussi lieu de considérer que les budgets sont votés l'année précédente. Il y a cela aussi dont il faut tenir compte. La subvention 2014 sera votée fin 2013.

Si vous voulez bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

Bien, une convention avec l'association Antopya, pour le festival Deizéquilibre.

Conseil municipal du 21 mars 2013

15	Culture : convention avec l'association Antopya pour le festival « Deizéquilibré »
----	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. M Colin.

M Colin :
Est-ce que le vote pour la convention avec les Filets-bleus est valable aussi pour la convention avec la ville de Concarneau et l'œuvre des Filets-bleus pour l'hébergement au centre Auguste Dupouy ? Parce qu'on l'a passée celle-là.

M le Maire :
Je crois que c'est dans la convention, non ? Ça fait partie du contenu de la convention.

M Nydell :
L'hébergement est l'un des alinéas de la convention.

M Colin :
D'accord.

M le Maire :
Nous revenons sur Antopya.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce dossier ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Tarification pour la maison de quartier de Lanriec, M Nydell.

Conseil municipal du 21 mars 2013

16	Culture : maison de quartier de Lanriec - Tarification
----	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Vous avez en annexe, le règlement intérieur de cette Maison de quartier de Lanriec. Pardon, vous ne l'avez pas ? Autant pour moi.

Mme Le Meur Gaël :
Vous le mettez dans le PV.

M le Maire :
Oui. Alors, est-ce qu'il y a des observations sur cette tarification ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ? Nous sommes bien d'accord ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE)

M le Maire :
Très bien. Le point suivant, M Nydell, rémunération des auteurs.

Conseil municipal du 21 mars 2013

17	Culture - Bibliothèque : rémunération des auteurs
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Alors, 2 points pour le social, renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité », Nicole Le Thellec.

Conseil municipal du 21 mars 2013

18	Action sociale : renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité »
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces conventions ? C'est un renouvellement. Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Alors, le second sujet, c'est le renouvellement de la convention avec la fondation MASSE-TREVIDY pour les jeunes travailleurs.

Conseil municipal du 21 mars 2013

19	Action sociale : renouvellement de la convention avec la fondation MASSE-TREVIDY - participation financière de la ville au fonctionnement des places d'accueil du foyer de jeunes travailleurs
----	--

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Il y a des observations ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, M Debuyser s'étant absenté de la salle du conseil municipal.

M le Maire :
M Nydell, numérisation des registres de délibération, demande de subvention.

Conseil municipal du 21 mars 2013

20	Archives-patrimoine : numérisation des registres de délibérations - demande de subvention
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, M Debuyser s'étant absenté de la salle du conseil municipal.

M le Maire :
Le point suivant, restauration de registres anciens, demande de subvention, M Nydell.

Conseil municipal du 21 mars 2013

21	Archives-patrimoine : restauration de registres anciens - demande de subvention
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, il n'y a pas de remarque ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, M Debuyser s'étant absenté de la salle du conseil municipal.

M le Maire :
M Nydell, dénomination de voie, impasse de Porzambar.

Conseil municipal du 21 mars 2013

22	Archives-patrimoine : dénomination de voies- impasse de Porzambar
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Donniou), Mme Pezennec s'étant absentée de la salle du conseil municipal.

M le Maire :
Dénomination de voie, rue Jean de La Fontaine, François Nydell.

Conseil municipal du 21 mars 2013

23	Archives-patrimoine : dénomination de voies - rue Jean de La Fontaine
----	---

M Nydell :

(lecture du rapport)

M Nydell précise en cours de la lecture du rapport :

Je vais préciser les noms des rues autour de cet endroit, au nord, nous avons donc la rue de Kerviniou, au sud, la rue de Trégunc, à l'est, la rue Lucien Picard. Je ne pouvais pas rappeler qu'à l'ouest, nous avons la rue du loup, la place de la belette et la rue du renard. Alors, il faut dire que lors de la commission culture, nous avons eu un moment assez intense, puisque évidemment, s'imposait le choix de la jument. Mais après de longs débats, et une concertation, à l'avis unanime, nous avons décidé, suite à une proposition d'un membre de la commission culture, de dénommer cette rue, Jean de La Fontaine.

M le Maire :

Bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Non ?

Quels sont ceux qui sont pour Jean de La Fontaine ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, Mme Pezennec s'étant absentée de la salle du conseil municipal.

M le Maire :

Alors, ressources humaines, M Debuyser, modification du tableau des emplois.

Conseil municipal du 21 mars 2013

24	Ressources humaines : modification du tableau des emplois
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ? Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
En fait, je tiens à saluer le travail qui est fait par le service des ressources humaines au niveau de tout ce qui est reclassement. Je crois que les agents qui sont effectivement au CCAS, ont été satisfaits de l'accompagnement du service des ressources humaines. Ils seront satisfaits aussi d'être intégrés dans les effectifs du CCAS.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Juste un renseignement. Elles ont été reclassé quand ? Elles sont au CCAS depuis longtemps ou pas ?

M Debuyser :
Les 2 agents ont eu un reclassement, l'une depuis le 2 octobre 2009, et l'autre depuis le 10 mai 2010. Il a été décidé de les muter au CCAS au 1^{er} janvier 2013, puisque les postes se trouvaient toujours au service éducation.

M le Maire :
Très bien, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, Mme Pezennec s'étant absentée de la salle du conseil municipal.

M le Maire :
M Debuyser, retrait d'adhésion du centre départemental de gestion.

Conseil municipal du 21 mars 2013

25	Ressources humaines : retrait d'adhésion du Centre Départemental de Gestion
----	---

M Quénéhervé :

Je vais intervenir avant, ça évitera.... *micro non branché..... inaudible.....* Nous souhaitons que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour...

M le Maire :

Quelle délibération ?

M Quénéhervé :

... parce qu'elle est illégale. Vous avez un courrier entre les mains du Centre de gestion qui vous dit que normalement vous ne pouvez pas vous désaffilier avant le 1^{er} janvier 2018. Inévitablement, passer une délibération qui sera de toute façon attaquée en Préfecture, voire au Tribunal administratif. Je ne vois pas trop l'intérêt d'aller passer une délibération qui aujourd'hui est entachée d'illégalité. Maintenant, ça vous regarde, en tout état de cause.

M le Maire :

M Debuyser.

M Debuyser :

Cette délibération, pour répondre à la question avant de la lire, retrait d'adhésion du centre départemental de gestion, il faut savoir que ce qui oppose le CdG29 à la ville de Concarneau, c'est le nombre d'agents qu'il y avait à la ville de Concarneau au 1^{er} janvier 2006. Au 1^{er} janvier 2006, nous avions moins de 350 agents. Pour le CdG29, nous avions 352 agents, 351 exactement. Pourquoi le CdG29 compte 2 agents de plus ? Il compte des emplois spécifiques. C'est-à-dire des emplois qui sont des emplois d'enseignement de la musique. Des emplois spécifiques assimilés à la catégorie A mais qui ne sont pas des agents titulaires. Je suis désolé, pas ces deux-là. Ils ne sont pas titulaires au sens de la loi. Je ne vous répondrais pas encore, Madame.... Je vous dis ce qui est et ensuite on verra.

M le Maire :

M Debuyser, poursuivez.

M Debuyser :

Donc, ces emplois spécifiques ne sont pas des emplois titulaires. La jurisprudence a été vue par nos avocats, et effectivement, ces emplois ne sont pas des emplois de titulaires. Une lettre vient d'être envoyée au CdG29, qui bien sûr fait des pieds et des mains pour que l'on ne se désaffilie pas. En fait, ce n'est pas spécifique au CdG29 et à Concarneau. Toute commune qui veut se désaffilier d'un centre de gestion en France, a toujours ces difficultés. Le CdG29 cherche sans cesse des lois, mais aucune de ces lois n'est conforme à la réalité. Voilà. Ensuite, pour nous, il s'agit bien de passer en 2014, le retrait d'adhésion du centre départemental de gestion. Il faut savoir que si on ne prend pas cette décision avant le 31 mars, que le CdG29 ait raison ou pas, on est reparti pour 6 ans. C'est-à-dire que si on a pas voté aujourd'hui le retrait d'adhésion, et si le CdG29 a tort, on ne pourra pas en 2014 sortir de l'adhésion au CdG29. C'est comme ça, puisque la loi prévoit qu'on sera à nouveau affilié bénévolement. C'est une des raisons pour lesquelles on passe la délibération aujourd'hui, de façon à se trouver serein quelle que soit la décision qui est prise. Ensuite, les transactions continuent avec le CdG29, et avec les avocats interposés. Quelle que soit la décision, à ce moment-là la délibération prendra effet ou ne prendra pas effet. Mais au moins, elle sera prise.

M le Maire :

Est-ce que vous voulez bien nous lire la délibération de ce retrait d'adhésion ?

M Debuyser :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, qui veut intervenir ? Mme Le Meur ?

Mme Le Meur Gaël :

Pour rebondir sur ce que disait mon collègue, si vous persistez à passer cette délibération, nous ne prendrons pas part au vote. Effectivement, cette délibération sera considérée comme illégale et vous le

savez pertinemment. Vous avez commencé à expliquer qu'il y avait des textes qui réglementaient les délais, et effectivement, tel que c'est parti, la ville est engagée jusqu'au 31 décembre 2007. Vous dites qu'il y a un courrier qui est parti au CdG. Vous avez reçu un courrier en date du 7 janvier 2013 où il était précisé que la ville de Concarneau avait atteint les 350 agents le 1^{er} janvier 2006, date définie conjointement, c'est marqué noir sur blanc, entre la ville et le centre de gestion. Vous dites qu'un courrier vient de partir là, nous sommes le 21 mars, si vraiment cela n'avait pas été défini conjointement, vous auriez dû réagir plus vite. Si vous aviez voulu rompre l'affiliation avec le centre de gestion, il aurait fallu le faire 3 ou 4 mois avant le 31 décembre 2011 et vous avez passé une délibération qui ne concernait que la création d'une CAP et pas le fait de rompre l'affiliation. Nous estimons, nous, au vu des éléments que nous avons, que si vous insistez, c'est un passage en force qui pourrait avoir des conséquences non négligeables et coûteuses pour la ville. Le CdG est dans son droit d'aller jusqu'à une action auprès du Tribunal administratif pour vous obliger à respecter vos obligations. D'une manière générale, nous ne sommes pas d'accord avec votre choix de vous désaffilier du centre de gestion. Pourquoi ? Parce que vous avez présenté cela la dernière fois comme étant une économie, je n'ai plus le chiffre exact, mais nous sommes entre 80 et 90 000 euros par an, si je ne me trompe pas. Nous estimons que cette décision sera défavorable aux agents, parce qu'ils perdront l'avantage de pouvoir... vous allez les priver d'un meilleur avancement de grade puisque les quotas vont être départementaux et là il n'y aura uniquement qu'une base communale, et plus départementale. Nous estimons que c'est parfaitement défavorable pour eux. Il n'y a pas de raison que vous preniez cette décision. De plus, il manque ici, alors vous allez peut-être me répondre, mais je n'ai pas tellement de chance ce soir, mais je reste optimiste malgré tout, il n'y a pas d'élément, et vous n'en avez pas fait part oralement sur l'estimation financière des moyens nécessaires au niveau du service des ressources humaines pour être capable en interne de remplir les missions qui sont actuellement gérées par le CdG. Ça passe par combien de recrutements supplémentaires ? Si vous avez des éléments, nous sommes preneurs.

Enfin, on peut aussi s'interroger sur le fait qu'à partir du moment où c'est traité à l'échelle communale, et plus à l'échelle départementale, sur l'objectivité et l'équité de traitement concernant chaque agent. Je rajoute juste un point, et je m'en arrêterais là. Vous avez demandé également à garder certaines prestations auprès du CdG, qui vous a répondu qu'elles vous seraient facturées. Quid de l'économie réelle par rapport à votre décision. J'espère que vous nous répondrez véritablement pour les échanges de courriers et la légalité, mais en tout cas, je vous le confirme, nous ne prendrons pas part au vote, si vous maintenez votre délibération.

M le Maire :
M Colimard.

M Colimard :
Oui, au delà de ces précisions sur les dimensions procéduraires et techniques, en commission j'avais émis des réserves sur ce choix de retrait. En considérant que l'expertise du CdG29 satisfait au bon suivi des agents. En tous les cas, c'est dans l'échange que nous avons eu en commission, c'est ce que j'avais retenu comme opinion des syndicats et surtout des représentants syndicaux. Je ne doute pas que la création de la CAP que vous proposez participe de la même volonté du bon suivi des agents, toutefois, je ne vois pas d'intérêt essentiel à cette nouveauté. C'est vrai aussi que si ce choix est retenu, l'avenir nous dira si la collectivité se donne les moyens, ce dont je doute un peu, de cette nécessité du bon suivi des agents. En conséquence de quoi, personnellement je m'abstiendrai.

M le Maire :
Très bien. M Debuyser, est-ce que vous pouvez répondre ?

M Debuyser :
Bien, merci M Colimard. Je vais répondre quand même à Mme Le Meur parce que la question regroupait les deux. Sur le suivi des agents Mme Le Meur, je pense franchement que vous n'avez vraiment pas de leçons à nous donner. Quand on voit dans quel état nous avons pris les personnels, nous n'avons pas de leçon à recevoir.

Brouhaha....

M le Maire :
Stop, stop !

M Debuyser :
Concernant les personnels...

Mme Le Meur Gaël :
Répondez !

M Debuyser :
Et bien j'ai répondu !

Mme Le Meur Gaël :
Non, non !

M Debuyser :
Concernant les personnels nécessaires, ils sont en place aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :
Ils sont combien ?

M Debuyser :
Écoutez, vous allez aux ressources humaines et vous les comptez parce que si vous ne savez pas combien il y a de personnel aux ressources humaines, pour une élue, c'est grave.

M le Maire :
S'il vous plaît, Mme Le Meur vous vous taisez et vous laissez M Debuyser poursuivre !

Mme Le Meur Gaël :
Il faut qu'il réponde correctement.

M Le Maire :
Ce n'est pas possible.

M Debuyser :
Les personnels sont en place, la dernière a été recrutée il n'y a pas longtemps, c'était un recrutement que nous n'avions pas remplacé, un départ à la retraite de 2012 que nous n'avions remplacé. Nous l'avons remplacé en 2013 pour s'occuper des instances paritaires justement.

Mme Le Meur Gaël :
Pas de moyens supplémentaires ?

M Debuyser :
Pas de moyens supplémentaires, c'est une question de rationalisation, Mme Le Meur. Quant aux prestations au CdG, oui, et alors, on ne va pas payer 90 000 euros de prestations au CdG par an. Ça, il faut bien le savoir. Nous avons tous les moyens à la mairie de Concarneau pour gérer ces instances de façon claire. De toute façon au CdG29, allez, je signe avant qu'ils prennent la décision en CAP, alors voyez. Je ne vois pas très bien à quoi ça sert. Là, on ne signera plus.... *brouhaha*.... parce que je suis décisionnaire. Bien oui, je suis désolé de vous le dire. C'est ce que vous faisiez avant aussi.

Mme Le Meur Gaël :
Inaudible.....

M Debuyser :
Vous avez mentionné une lettre de janvier. Figurez-vous que depuis, il y a eu 3 lettres différentes et à chaque fois le CdG nous donne des articles différents après que l'on ait dénoncé ceux qu'ils nous donnaient. Là, nous sommes encore dans les emplois spécifiques. Nous sommes encore en train de discuter. Je vous dis que cette délibération, j'ai expliqué pourquoi on la prenait tout à l'heure. Vous votez pour, vous votez contre.

Mme Le Meur Gaël :
On ne vote pas ! On ne prend pas part au vote.

M Debuyser :
Ou vous vous abstenez. C'est tout ! Voilà.

Mme Le Meur Gaël :
On ne prend pas part au vote et je vais vous parler du courrier de janvier.

M le Maire :

Pardon, je ne vous ai pas donné la parole Mme Le Meur. Je suis désolé, je ne vous ai pas donné la parole ! Vous levez le bras et je vous donne la parole. Merci ! Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai fait référence au courrier de janvier puisque dans ce courrier de janvier était précisée la date à laquelle la ville est passée à 350 agents. Si depuis il y a eu d'autres courriers, cela ne change en rien sur le fait que c'est ce courrier qui dit que conjointement entre les services de la ville et le centre de gestion la date qui a été arrêtée est celle du 1^{er} janvier 2006. C'est dans ce courrier. Écoutez, vous pouvez dire non. Mais je ne suis pas sûre que face au centre de gestion, vous teniez le même discours. Vous êtes en train de nous expliquer que vous avez recruté avant d'avoir passé la délibération. Et donc toutes les missions que remplit le centre de gestion ne nécessitera pas de recrutement supplémentaire. Moi je vous demande, et c'est pour cela que je ne suis pas d'accord avec votre réponse et que je vous répons. Combien de personnes vont remplir ces missions qui sont faites par le CdG et que vous voulez quitter ? Maintenant, et vous ne répondez toujours pas, les prestations supplémentaires que vous allez demander au centre de gestion, avez-vous estimé ces dépenses ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les prestations que vous allez demander auprès du centre de gestion ? Vous manquez de précisions et c'est pour cela que je redemande à nouveau la parole.

M le Maire :

M Debuysen.

M Debuysen :

Jusqu'à présent, à Concarneau, on fait tout le travail que le CdG 29 fait, sauf, les CAP. Autrement, tout le travail est fait à Concarneau même. Nous ne transmettons au CdG que pour qu'il entérine et donne son avis. C'est tout. Donc, si vous aviez assisté à la réunion des personnels, vous auriez vu la réorganisation du service des ressources humaines et on vous aurait tout expliqué.

Brouhaha...

M Debuysen :

Non, mais vous avez des membres de votre équipe qui en font partie. Je présume que vous avez de la transversalité entre vous, sinon...

Mme Le Meur Gaël :

C'est une expression... *inaudible*...

M Debuysen :

C'est une expression de....*inaudible*.... Enfin, bref.... Vous auriez vu la réorganisation qui avait été faite aux ressources humaines, vous auriez vu les binômes qui sont effectués, vous auriez vu les charges et les postes de chacun, et vous auriez pu voter comme tout le monde, c'est-à-dire à l'unanimité « oui ». Et donc vous auriez eu parfaitement conscience du nombre de personnels qu'il y avait et où ils se situaient et ce qu'ils faisaient comme travail. Donc, je vous invite à aller aux ressources humaines ou de demander aux collègues qui étaient à la réunion, mais manque de pot, il n'y en a jamais.

Un élu pose cette question :

À quelle heure elles se réunissent, M Debuysen ?

M Debuysen :

Non, la question c'est qu'il y a une commission et on y est ou on y est pas.

Mme Le Meur Gaël :

..... *Inaudible*....

M Debuysen :

Si les élus ne vont pas aux réunions, ce n'est pas la peine d'en faire partie. Vous démissionnez. Allez aux ressources humaines et demandez.

Mme Le Meur Gaël :

Vous êtes d'accord avec moi que vous ne répondez pas aux questions. C'est-à-dire, le nombre de personnes précisément au sein du service des ressources humaines qui vont prendre les missions qui sont actuellement gérées par le CdG, et deuxièmement, l'estimation financière des prestations que vous allez

continuer à demander au CdG. Vous ne répondez pas, ce sont deux questions qui sont pourtant simples et qui ont donc sûrement fait l'objet.... micro coupé.....

M le Maire :

M Debuyser.

M Debuyser :

Je vais vous répondre que les prestations du CdG29 sont multiples et diverses. Vous avez les carrières à suivre, vous avez les départs en retraite....

Attendez, je vous explique, laissez-moi parler quand même au lieu de m'interrompre à chaque fois. Vous ne comprenez rien, j'essaie de vous expliquer et vous continuez à rien comprendre. Alors, écoutez-moi, écoutez-moi ! Vous avez un certain nombre de personnes qui s'occupent, chacun en ce qui les concerne, et je vous reprecise en binôme, de façon à ce que quand quelqu'un n'est pas là on puisse pallier son absence. Chacun s'occupe déjà de ce que fait le CdG29. C'est la 3^{ème} fois que je vous le dis ce soir. La personne qui est arrivée aujourd'hui a fait l'objet d'une restructuration interne de façon à s'occuper des instances paritaires, uniquement des instances paritaires, alors qu'avant, ces instances étaient répertoriées entre différents personnels. C'est-à-dire qu'elle va s'occuper du CHS, du CTP, de la commission du personnel, et des CAP. Autrement, toutes les autres missions demandées au CdG29, étaient déjà assurées par la ville de Concarneau. Ce que nous allons demander au CdG29 aujourd'hui, ce ne sont pas des prestations, vous les appelez prestations, mais ce ne sont pas des prestations. Ce sont des appels de convivialité et de bonne entente, pour essayer d'avoir des avis, des avis un peu plus d'experts, pour être sûr de ce que l'on fait, au moins pendant un an ou deux. C'est tout. Il n'y a pas de prestations spécifiques à demander au CdG29, que Concarneau n'est pas en mesure d'assumer.

Mme Le Meur gaël :

C'est un rôle de conseil, en fait.

M le Maire :

Très bien, écoutez, nous allons procéder au vote.

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez fait un devis déjà ?

M le Maire :

Le débat a été suffisamment complet, même si nous ne sommes pas d'accord, et je crois que nous ne serons jamais d'accord une fois de plus. Ce que je peux vous dire, c'est que le service des ressources humaines aujourd'hui, est un service complet. C'est un service qui est compétent, il est expérimenté. Il faut savoir que depuis 2008, c'est un service qui régulièrement a pu avoir des formations. Il a pu être très proches des agents dans le cadre de la concertation. Alors, c'est vrai que nous n'avons certainement pas de leçons à recevoir alors qu'il n'y avait même pas de fiches de poste quand nous sommes arrivés aux affaires.

Nous allons procéder au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

Vous notez que nous ne prenons pas part au vote. C'est un détail technique, je sais que....

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme DIETERLÉ, M COLIMARD).

Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, ne prenant pas part au vote.

M le Maire :

Le point suivant, il s'agit des contrats d'avenir.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Oui, j'ai loupé la fin de la commission du personnel parce qu'il y avait une autre réunion après. C'était un peu compliqué, donc du coup je n'avais pas cette délibération. J'avais envie de vous dire que je trouve que c'est quelque chose de très intéressant. Ce que j'ai remarqué, c'est que nous avons eu tout à l'heure une délibération sur l'organisme qui s'occupe des contrats d'insertion. On amène souvent ce type de contrats sur les espaces verts, je ne sais pas pourquoi, mais c'est ce genre de travail. Je voulais dire qu'il y avait eu une réflexion au sein du CCAS avec la directrice du CCAS et l'élue sur des contrats d'insertion qui pourraient être des contrats d'avenir ou autre chose, mais qui seraient sur des domaines d'insertion professionnels qui pourraient porter sur d'autres secteurs que celui de l'environnement, de l'extérieur, du jardinage ou des choses comme celles-là. Ce sont des secteurs extrêmement importants en soi mais qui n'intéressent pas toujours les jeunes. Il se trouve que là nous travaillons au centre des arts et nous avons reçu hier, deux jeunes du 102 qui sont venus voir un peu les métiers du spectacle parce que ça les intéressait et que c'était une expérience qui était initiée par le CCAS. J'espère qu'on ne se limitera pas à des types de projets d'insertion qui considèrent que ce genre de métiers, mais que ça pourra s'ouvrir sur d'autres secteurs. J'espère que ça continuera. Il y a beaucoup de jeunes qui ne sont pas forcément intéressés par cet espace-là.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. Nicole Le Thellec ?

Mme Le Thellec :
Oui, en fait je rejoins Dominique parce qu'en terme d'insertion au niveau de la ville, pour l'instant, on a effectivement exploré plutôt la dimension espaces verts, ce qui est une bonne chose pour les services espaces vert de la ville. Néanmoins, en dehors de l'aspect culture on a aussi éventuellement envisagé de réfléchir à intégrer des jeunes au niveau du portage des repas. De toute façon le CCAS travaille avec le conseil général pour pouvoir effectivement explorer d'autres domaines liés à l'insertion professionnelle et surtout pour les jeunes. Il faut savoir qu'au 102 avenue de la Gare, 45 % des publics accueillis sont des jeunes. Il y a des besoins, donc j'espère que l'on pourra avancer ensemble pour proposer des chantiers d'insertion en dehors des espaces verts. Merci Mme Le Thellec.

M le Maire :
M Debuyser, vous voulez répondre ou pas ?

M Debuyser :
Oui, pour répondre à Mme Dieterlé, nous avons fait bien sûr une consultation auprès de tous les services pour savoir quels étaient les services qui souhaitaient avoir ce type de contrats, sachant que c'est un contrat qui, dans le suivi, est à peu près identique aux CAE, voire même un peu plus lourd, puisqu'il faut un tuteur par personne. Il faut former le tuteur. Alors, pourquoi les espaces verts et la voirie ? Il faut savoir que dans le cas particulier de ces emplois, les personnes n'ont absolument aucune qualification et aucun diplôme. Nous avons eu une demande pour la culture, il paraît évident que pôle emploi ne va pas pouvoir nous proposer des postes pour la culture. Ceci étant, nous avons, contrairement à ce que certains disent, 11 CAE au service éducation. Les CAE sont à peu près identiques sauf que là il y a de la qualification et nous pouvons mettre ces jeunes à l'éducation en responsabilité. C'est ce que nous avons fait. Dans le cas présent des emplois d'avenir, le fait même que la personne n'ait aucun diplôme, cela ne nous permet pas de les mettre à des postes à responsabilité. Mais, il faut bien savoir que la personne lorsqu'elle quittera la ville de Concarneau, il est obligatoire qu'elle ait une qualification ou un diplôme en main. Le diplôme peut être obtenu aussi bien aux espaces verts qu'à la voirie, il y a même des diplômes dont la formation coûte cher. Mais ils pourront la faire comme tout le monde.

M le Maire :
Effectivement, là il y a eu 6 demandes par les services, après consultation. Là nous sommes sur un 1^{er} choix de 2 personnes. Ensuite il faut voir dans le temps comment on peut faire et comment on peut

avancer dans cet esprit. Voilà ce que nous pouvons dire.

M Quénéhervé :

Une remarque simplement. En CTP, l'autre jour, quand nous en avons parlé, nous avons parlé des CAE et des contrats d'avenir, et nous avons aussi parlé d'apprentissage. C'est vrai que cela aussi c'est peut-être une solution. Nous avons vu la pyramide des âges parce que nous avons vu le bilan social, forcément, comme beaucoup de pyramides c'est gonflé dans les catégories 50-55 ans. C'est vrai que c'est aussi peut-être une opportunité pour les collectivités et Concarneau en particulier de réfléchir à l'apprentissage.

M le Maire :

Notre philosophie est quand même d'encourager l'emploi des jeunes dans le cadre d'emplois d'avenir pour ces jeunes qui sont démunis de formation et de qualification. Quelque part, c'est les soutenir et les encourager et leur donner leur chance.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, et 1 ABSTENTION (M QUILLIVIC)

M le Maire :

Bien, mutualisation des systèmes d'information, validation du principe de création d'un service commun, M Debuyser.

Conseil municipal du 21 mars 2013

27	Ressources humaines : mutualisation des systèmes d'information, validation du principe de création d'un service commun
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, M Quénéhervé.

M Quénéhervé :
J'interviens parce que je suis intervenu en commission sur le sujet. Sur le principe, c'est vrai que c'est déjà une avancée entre CCA et la ville de Concarneau. C'est vrai que vous savez tous pertinemment que je suis plutôt d'obédience communautaire. Je pense qu'il faut rationaliser et mutualiser. On en est encore très loin. J'ai trouvé quand même que dans la présentation, il y a encore beaucoup de zones d'ombre dans le projet, ça m'a l'air d'une usine à gaz. Pour cette raison-là je me suis abstenu à cette commission. Je trouve que l'on ne va pas assez loin. Je pense que les transferts de compétence c'est quand même préférable. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur le sujet. Je pense que nous n'allons pas assez loin dans la démarche, même s'il y a un pas. Il faut peut-être passer par cette étape pour convaincre finalement qu'à un moment donné il faudra que les compétences soient à un autre niveau qu'au niveau des communes. Je pense que là il y a encore du chemin à parcourir. Dans beaucoup de communes d'ailleurs et pas qu'à Concarneau.

M le Maire :
M Debuyser.

M Debuyser :
Je suis d'accord, M Quénéhervé. La création d'un service commun nous a paru être la solution. M Quénéhervé, vous parlez d'un transfert de charges. Qui dit transfert de charges dit aussi les financements qui vont à la communauté d'agglomération. Le fait de faire un service commun, nous voyons le problème autrement. C'est-à-dire que le service commun, il y a transfert quand même puisque c'est CCA qui va piloter l'ensemble. Par contre, il n'y aura aucun financement à donner à CCA, ce sont les communes qui vont avoir besoin de ce service qui vont payer à CCA, le service qu'elles demandent, selon un forfait. Nous n'allons pas revenir sur les différents débats qu'il y a eu auparavant, comme sur les transports où Concarneau paye tout et ceux qui en bénéficient ne payent rien, mais là dans ce cadre-là, là je parle à M Quénéhervé, les villes qui auront besoin d'un service le demanderont, et selon un forfait à établir, ils auront à payer le service demandé. Ceci étant, vous dites c'est une usine à gaz. Si on avait fait le transfert de charges, ce travail aurait été forcément par CCA. Donc, là ce n'est pas CCA qui le fait, c'est avec la commune de Concarneau à travers un comité de pilotage. C'est de la transparence. Je trouve que déjà c'est un bon système et ensuite effectivement, c'est un bon premier pas vers une mutualisation peut-être un peu plus complète par la suite.

M le Maire :
C'est vrai que pour conclure, c'est le 1^{er} service qui fait l'objet d'une mutualisation avec des intérêts communs, CCA - ville de Concarneau, dont pourront bénéficier l'ensemble des communes, et les petites communes en particulier. Ce n'est peut-être pas parfait, mais c'est un début. C'est un début et au moins il a le mérite d'être mis en place. Peut-être qu'il devra être amélioré, mais ça va tout à fait dans l'esprit, c'est-à-dire mutualiser dans le but de rationaliser et de faire des économies d'échelle. Je crois que là nous adhérons totalement à ce principe de mutualisation.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme PEZENNEC) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE)

M le Maire :
M Debuyser, mise à disposition à la CCA de Cyril Deléglise.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Qui veut intervenir ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je suis étonnée, j'ai peut-être un trou de mémoire, mais quand on avait voté cela en CCA, c'est exactement les mêmes termes de la convention ?

M Debuyser :
Oui.

Mme Dieterlé :
Parce que dans le bordereau de CCA, il n'était pas question que ce soit une mise à disposition pour 12 mois. Je me souviens d'être intervenue, ou alors je n'avais pas eu la bonne réponse. Mais j'étais intervenue pour savoir comment cela se faisait que l'on mettait à la disposition de CCA, un agent de la ville de Concarneau 20 % de son temps, du coup qui allait faire le travail que faisait cet agent, pendant les 20 % du temps restant. Je crois que je me suis abstenue pour cette raison. Là, effectivement, dans le bordereau on parle d'une durée de 12 mois, mais il ne me semble pas que c'était présenté comme ça en CCA.

M Debuyser :
C'est-à-dire que la mise à disposition de M Deléglise, pour l'instant est une mise à disposition pour assurer le suivi technique d'un marché. Le marché opportunité et faisabilité d'une réorganisation de la gouvernance locale de la compétence assainissement collectif. Nous estimons que pour l'instant, un an, en accord avec CCA, bien sûr, 42 jours sur l'année, ce qui fait 20 % de son temps, ça suffit. Maintenant, une convention ça se renouvelle, évidemment.

Mme Dieterlé :
Les 20 % du temps où il sera à CCA, qui fera son travail ?

M Debuyser :
C'est le chef de service lui-même, qui est en mesure d'assurer ce travail en plus de celui qu'il faisait à Concarneau. C'est un marché en plus, c'est tout.

M le Maire :
C'est l'équivalent de 42 jours environ dans l'année.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Pardon, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Dans l'exposé on parle d'une durée égale à 12 mois, et dans la convention, page 94, on parle d'une durée estimée à 18 mois. Alors, c'est quoi ? C'est 12 ou 18 ? Vous voyez, page 94.

M Debuyser :
Quelle page ?

Mme Le Meur Gaël :
Page 94.

M Besombes :
Quel article ?

Mme Depoid :
Article 7.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne l'avez pas lue, la convention ? Oh, je plaisante ! Ça va ! Durée, date d'effet et modalités de résiliation de la convention : pour une durée estimée à 18 mois, il faudrait plutôt mettre pour une durée estimée à 12 mois, ou alors, dans l'exposé des motifs, vous mettez d'une durée estimée à 18 mois. Il y a quelque chose qui ne va pas.

M le Maire :

C'est une coquille.

Mme Le Meur Gaël :

Ah, une nouvelle ! Très bien ! Au bout du compte, qu'est-ce qui est modifié ? La convention ou l'exposé des motifs ?

M le Maire :

C'est 12 mois.

Mme Le Meur Gaël :

Ok.

M le Maire :

Donc ce sera rectifié. Est-ce que nous avons voté ? Non.

Quel sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme DIETERLE).

M le Maire :

Alors, nous allons passer aux finances, et plus particulièrement la fiscalité directe locale, la fixation des taux d'imposition.

M le Maire :

(lecture du rapport)

Tout à l'heure, je parlais de 1,8 % sur la loi de Finances pour les bases forfaitaires. Mais c'est vrai que ce sont les bases physiques surtout qui ont permis d'apporter une plus-value importante à ces bases d'imposition. Il y a plusieurs raisons. La revalorisation forfaitaire des bases, nous n'allons pas le répéter. La prise en compte des correctifs apportés sur les bases suite au travail d'Ecofinances est validé par la commission des finances, la commission communale des impôts directs. Le contexte économique favorable aussi à Concarneau en matière de développement immobilier, qui entraîne une augmentation physique des bases. Vous voyez en haut, en 2012 le produit était à 12 559 298 €. Le BP 2013 a prévu 13 millions d'euros. Et nous avons une plus-value de 86 061,62 €, compte tenu des bases forfaitaires et physiques. C'est une plus-value intéressante, ce qui fait que par rapport au produit 2012, nous sommes sur une différence de 526 763,30 €. Évidemment, en contre-partie, il faut quand même noter les dotations de l'État qui malheureusement, vont nous impacter en 2013. Vous pouvez constater que la DGF de base diminue. Ensuite, vous avez la dotation de superficie qui ne bouge pas. Mais par contre, vous avez le complément de garantie, c'est-à-dire la dotation forfaitaire de compensation, qui elle diminue. De 850 on passe à 804 000. Il y a une moins-value de 74 032 € sur les dotations de l'État. Et malheureusement, on prend de plein fouet cette baisse. Nous n'allons pas épiloguer sur le sujet, mais il faut savoir que toutes les collectivités locales, et nous en particulier évidemment, nous serons davantage contraints sur notre budget 2013. Heureusement que nous avons cette fiscalité surtout les bases physiques. Quand on parle des bases physiques, il s'agit du développement de l'urbanisme. Aujourd'hui, je crois que sur 2013 et 2014 il est à noter 1 000 logements supplémentaires. Sans vouloir dire que c'est une manne, c'est vrai que c'est quand même un plus sur le plan fiscal.

Alors, les taux d'imposition : effectivement, nous avons augmenté sévèrement les taux en 2009, de 8 %, il me semble et nous ne les avons pas augmenté depuis. Pour plusieurs raisons, tout d'abord, nous n'avons pas voulu contraindre davantage le pouvoir d'achat de nos citoyens qui est déjà très difficile. Ensuite, c'est grâce aux services et aux élus qui ont fait des économies d'échelle sur les budgets de fonctionnement. Grâce à cette lettre de cadrage qui arrive très tôt chaque année dans les services, c'est un travail commun avec les élus et les services pour diminuer ces charges et ces dépenses de fonctionnement. Cela nous permet d'avoir un autofinancement qui est tout à fait correct. En ce qui concerne ces taux d'imposition, je vous propose de les maintenir à ces chiffres qui sont appliqués depuis 2009. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce dossier.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Nicole Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je suis d'accord avec le maintien du même taux qu'en 2012, c'est sûr, par contre quand on échange avec les concarnois, pour certaines personnes, ils constatent quand même des augmentations parce qu'il n'y a pas que la ville de Concarneau qui a des taux qui peuvent être impactés. Du coup, ils peuvent se dire, et bien non, nos impôts ont augmenté alors que la ville maintient ses taux. Il faudrait à un moment donné, faire un peu de pédagogie et de communication pour bien dire que les élus concarnois n'ont pas augmenté les taux d'imposition. Ce n'est pas clair dans l'esprit de tout le monde. Nous sommes tous mis dans le même sac, si on peut s'exprimer ainsi. Qu'est-ce que l'on pourrait faire pour bien être au clair avec ça ?

M le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michelle Lemonnier, peut-être.

Mme Lemonnier :

On peut peut-être parler d'Ecofinances parce que lors d'un précédent conseil vous m'aviez demandé des détails sur ce travail fait par Ecofinances. Suite à ce travail justement, aujourd'hui nous avons des résultats, je peux vous donner des chiffres si cela vous intéresse. La mission de revalorisation des bases fiscales des ménages, pour les taxes foncières et habitation confiées à Ecofinances le 6 mai 2009, cela a été mené en partenariat avec les services fiscaux et nous avons le résultat suivant au 31 décembre 2012 : 1 118 logements vacants, 308 logements insalubres présentant un bon état d'entretien extérieur, 1 238 logements classés en bonne catégorie mais évalués sans élément de confort par exemple, le chauffage central. Ecofinances a donc conduit la commune dans le cadre du rétablissement de l'équité fiscale, à transmettre aux services fiscaux 1 000 signalements dont 394 logements déclarés à tort vacants, et omis du rôle des taxes d'habitation. 66 % de ces signalements pour vacance erronée ont au 31 décembre 2012

reçu une suite favorable des services fiscaux permettant ainsi à la ville d'augmenter son produit fiscal annuel d'environ 110 000 €. 90 logements présentant des insuffisances de valeur locative, suite à des modifications et des caractéristiques physiques du bâtiment, modification non déclarée ou non enregistrée par les services fiscaux, permettent à la commune d'augmenter son produit fiscal annuel de plus de 17 000 euros. Ensuite, 506 logements nécessitant des modifications de valeur locative consécutive à la prise en compte des éléments de confort, notamment le chauffage central. 29 % de ces signalements ont d'ores et déjà reçu une suite favorable des services fiscaux et représentent un produit fiscal annuel supplémentaire de plus de 55 000 euros. Ensuite, 337 contribuables qui n'ont pas répondu, justifient une mise en œuvre de campagne de relance qui portera ses fruits en 2013. Parallèlement, a été lancée une action complémentaire et spécifique sur l'équipement des logements bailleurs sociaux en terme d'éléments de confort en vue d'une mise à jour globale du parc concerné. Enfin, 10 logements d'organismes divers, locaux d'équipement de meubles à usage privatif des sociétés, établissements publics, associations et organismes privés non soumis à la cotisation financière des entreprises omis de taxes foncières. À ce jour, la commune récupère 184 027 euros de taxe ménage.

M le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nous allons voter les taux d'imposition 2013.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE)

M le Maire :

Très bien.

Alors, Mme Lemonnier, vous allez enchaîner par des DBM.

Conseil municipal du 21 mars 2013

30	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 2 - budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a une remarque ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Le budget annexe de l'eau, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 21 mars 2013

31	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a une remarque ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Ensuite, le budget annexe de l'assainissement.

Conseil municipal du 21 mars 2013

32	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
On peut voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Les restaurants municipaux.

Conseil municipal du 21 mars 2013

33	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il n'y a pas de remarque ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Le budget annexe du bac du passage.

Conseil municipal du 21 mars 2013

34	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du bac du passage
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
On peut voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Le budget annexe du port de plaisance.

Conseil municipal du 21 mars 2013

35	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du port de plaisance
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Le Budget annexe du centre des arts et de la culture.

Conseil municipal du 21 mars 2013

36	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du centre des arts et de la culture
-----------	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Demande de remise gracieuse sur le budget annexe de l'eau.

Conseil municipal du 21 mars 2013

37	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier, est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Encore une fois j'ai le même questionnement. Là, pour le coup, j'ai du mal à suivre et à comprendre les différences de montant des exonérations parce qu'il y a des chiffres qui sont pratiquement du même ordre. 248, hop, exonération 30. 294, exonération, 90. 227, exonération, 13. Je ne parle même pas de la somme qui suit, 1894, exonération 1104. Je n'arrive pas à suivre le raisonnement des différences de proportion.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Qui veut répondre ? M Calvarin ?

M Calvarin :
J'avais déjà évoqué, il n'y a pas si longtemps que cela, que la législation avait changé sur la facturation des débits excessifs d'eau. Maintenant, le calcul est très simple. C'est la loi qui l'impose. Même les services ne font qu'appliquer la loi sur ces remises gracieuses. Tout simplement, nous sommes tenus de nous limiter au doublement de facture en cas de fuites sur l'eau potable. Une personne sur laquelle on a fait un calcul sur les 3 ou 4 derniers relevés qui fait 100 m³ d'eau. S'il a 300 m³ d'eau de facturés suite à une fuite, on ne peut lui facturer que 200 m³, soit 2 fois la quantité qu'il avait normalement en facturation, et tout l'excédent doit systématiquement faire l'objet d'une remise gracieuse. C'est la loi et nous sommes obligés de l'appliquer.

M le Maire :
Très bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Ensuite, c'est la même chose pour l'assainissement, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 21 mars 2013

38	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien.

Inaudible...

M le Maire :
Le calcul n'est pas le même. Une petite explication.

M Calvarin :
Là, le calcul n'est pas le même. Si vous cherchez une comparaison entre les deux, vous allez voir qu'il y a une différence. Ici, c'est totalement différent, c'est-à-dire que l'on reste sur la méthode précédente, à savoir, les quantités traitées sur les 3 ou 4 derniers relevés sont reprises pour la facturation de l'eau usée, parce que théoriquement, c'est la quantité que le service a réellement traité, comme le reste qui lui, est parti en fuite, il ne fait pas l'objet de traitement et il n'est pas facturé. C'est pour cela que nous n'avons pas de parallèle entre la facturation sur l'eau potable qui répond donc au nouveau texte de loi, et la facturation sur l'eau usée qui est évaluée sur la moyenne des 3 derniers relevés, de façon à ne pas pénaliser les personnes en leur faisant payer de l'eau que le service n'a pas traité.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :
Bien, le dernier point. Il me revient le privilège de le présenter. Il n'y a pas de vote. Il s'agit tout simplement du tableau des décisions de M le Maire.

Conseil municipal du 21 mars 2013

39	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Oui, M Colimard.

M Colimard :
Non, non je n'ai pas d'observation là-dessus. Je voulais juste, compte tenu qu'il n'est pas tard, vous demander si vous pouviez satisfaire ma curiosité sur un autre sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

M le Maire :
Non, je ne pense pas, non. Nous resterons sur l'ordre du jour. Vous avez possibilité, par questions diverses d'interroger le conseil municipal dans les délais et selon le règlement intérieur.

M Colimard :
Je m'en souviendrais pour la prochaine fois.

M le Maire :
Voilà, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22h35.